

Inspection générale
des bibliothèques

La Bibliothèque municipale de Saint-Dié-des-Vosges

Le début d'un processus de rénovation

Rapport à
Madame la ministre de la Culture
et de la Communication



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE, DE
L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR ET DE
LA RECHERCHE



MINISTÈRE
DE LA CULTURE
ET DE LA
COMMUNICATION

LISTE DES DESTINATAIRES

M^{ME} LA MINISTRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

CABINET

- M. FABRICE BAKHOUCHE, DIRECTEUR
- M^{ME} CLARISSE MAZOYER, DIRECTRICE ADJOINTE
- M. THIBAUT LACARRIÈRE, CONSEILLER DIPLOMATIQUE ET CHARGÉ DU LIVRE

M^{ME} LAURENCE FRANCESCHINI, DIRECTEUR GÉNÉRAL DES MÉDIAS ET DES INDUSTRIES CULTURELLES

M. NICOLAS GEORGES, DIRECTEUR CHARGÉ DU LIVRE ET DE LA LECTURE

ENVOIS ULTÉRIEURS PROPOSÉS

M. GILBERT PAYET, PRÉFET DES VOSGES

M. MARC CECCALDI, DIRECTEUR RÉGIONAL DES AFFAIRES CULTURELLES DE LORRAINE

M. DAVID VALENCE, MAIRE DE SAINT-DIÉ-DES-VOSGES

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE
MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

Inspection générale des Bibliothèques

La Bibliothèque municipale de Saint-Dié-des-Vosges

Le début d'un processus de rénovation

FÉVRIER 2015

Jean-Luc Gautier-Gentès
Inspecteur général des Bibliothèques

SOMMAIRE

Synthèse.....	9
Introduction	11
1. La situation : une bibliothèque en attente de rénovation	13
1.1. Le contexte administratif et politique	13
1.1.1. <i>La Bibliothèque dans l'administration municipale.....</i>	<i>13</i>
1.1.2. <i>La Bibliothèque dans la politique culturelle de la Ville.....</i>	<i>13</i>
1.2. Les prestations.....	14
1.2.1. <i>L'accès (localisation, plages d'ouverture, tarifs)</i>	<i>14</i>
1.2.2. <i>Les locaux : des inconvénients « natifs » auxquels se sont ajoutées des décennies de sous-investissement</i>	<i>15</i>
1.2.3. <i>Une offre documentaire encore essentiellement constituée d'imprimés</i>	<i>17</i>
1.2.4. <i>Mieux qu'un « Blog », moins qu'un site.....</i>	<i>18</i>
1.2.5. <i>Une politique déterminée d'action culturelle - Publics spécifiques</i>	<i>19</i>
1.3. Une déficience grave de la fonction patrimoniale	19
1.3.1. <i>Aperçu général des collections.....</i>	<i>20</i>
1.3.2. <i>La conservation.....</i>	<i>21</i>
1.3.3. <i>Le signalement et la valorisation</i>	<i>22</i>
1.4. Pôle de proximité et services hors les murs	22
1.4.1. <i>La quasi-suppression d'une des deux annexes</i>	<i>22</i>
1.4.2. <i>Services hors-les-murs</i>	<i>23</i>
1.5. Les moyens.....	24
1.5.1. <i>Les effectifs et l'organisation.....</i>	<i>24</i>
1.5.2. <i>Le budget.....</i>	<i>28</i>
1.5.3. <i>Un système informatique de gestion (SIGB) à adapter au Web</i>	<i>28</i>
1.6. Les résultats (audience et prêts) : des attentes insatisfaites	29
2. Perspectives et chantiers	32
2.1. La direction	32
2.2. À terme : de nouveaux locaux pour une Bibliothèque intercommunale	33
2.2.1. <i>Une hypothèse digne d'intérêt</i>	<i>33</i>
2.2.2. <i>Un nouveau bâtiment, mais aussi une nouvelle Bibliothèque</i>	<i>35</i>
2.2.3. <i>Vers une Bibliothèque intercommunale</i>	<i>35</i>
2.2.4. <i>Méthode.....</i>	<i>37</i>
2.3. Dans l'immédiat : les chantiers.....	37
2.3.1. <i>Management et organisation.....</i>	<i>37</i>
2.3.2. <i>Les services au public</i>	<i>38</i>
2.3.3. <i>Les fonds patrimoniaux.....</i>	<i>41</i>
2.4. Dans l'immédiat : les moyens.....	42

2.4.1. Les personnels.....	42
2.4.2. Système informatique de gestion (SIGB) et site Web	42
2.4.3. Coopérations.....	43
Conclusion.....	45
Annexes.....	53

Synthèse

Cette mission a été inscrite au programme de l'Inspection générale des Bibliothèques par le ministère de la Culture et de la Communication en accord avec la Ville. Il s'agissait de permettre à la nouvelle municipalité issue des élections de 2014 de disposer d'un regard externe sur la Bibliothèque municipale.

Lors de son ouverture, dans les années 1960, celle-ci est pionnière (en particulier, elle est une des premières à prêter des disques, à proposer des bandes dessinées). Tel n'est déjà plus le cas au début des années 2000. On peut lire en effet dans le rapport de la précédente inspection, effectuée en 2002 : « *Le réseau des médiathèques de Saint-Dié, mis en place dans les années 70, est resté tel qu'il était, sans évoluer dans sa forme ni dans sa structure. Il a besoin d'une rénovation en profondeur* ». Cette rénovation n'ayant pas eu lieu entretemps, *a fortiori* constat et préconisation demeurent-ils valables quinze ans plus tard.

La centrale a pour atout d'être située en centre ville. Mais quoique spécialement construit pour elle, le bâtiment souffre d'inconvénients « natifs » : nombre des niveaux; vulnérabilité structurelle (fissures, humidité). Il faut atteindre le deuxième étage pour accéder à l'essentiel de la Bibliothèque (espaces adultes et jeunesse).

L'aspect général est celui d'une bibliothèque des années 1960-1980. Le fonds de disques se situe au-dessous de la moyenne des villes de même taille; le fonds de films, très au-dessous. Point très positif, Internet est accessible via une vingtaine de postes. Mais l'offre de ressources numériques acquises à titre onéreux se limite à une encyclopédie.

Les collections patrimoniales présentent un intérêt majeur. Depuis les années 1990 l'État a déployé des efforts constants pour aider la Ville à mieux les conserver et les mettre en valeur. Ces efforts n'ont pas réussi à faire sauter les deux verrous qui empêchent des progrès significatifs : des locaux impropres et l'absence d'un personnel dédié et formé. Les conditions de conservation sont mauvaises voire néfastes. Particulièrement nombreux sont les documents non catalogués, et parfois non inventoriés. La Bibliothèque de Saint-Dié est une des très rares de cette importance dont les catalogues sur papier n'ont pas encore été rétroconvertis.

Elle dispose de deux annexes. L'une d'elles (Kellerman) occupait précédemment 400 m² dans un bâtiment séparé. La nécessité d'y faire des travaux lourds et le besoin d'une salle de culte ont conduit à transférer l'annexe dans une maison de quartier. Sa surface a fondu; les documents sont dispersés sur plusieurs niveaux, en divers endroits plus ou moins accessibles.

Les services hors-les-murs sont principalement des dépôts. La Bibliothèque pratique aussi le portage à domicile. Ces services sont assurés par les deux annexes.

Le nombre des inscrits connaît une érosion constante. Il faut sans doute attribuer à des plages d'ouverture comparativement correctes et aux efforts déterminés de la Bibliothèque en matière d'action culturelle le fait que cette érosion ne soit pas plus marquée. Contradictoire avec la baisse du nombre des inscrits, l'augmentation de celui des consultations sur place ne l'est qu'en apparence : elle atteste à la fois le besoin, amplifié par la crise, d'un lieu de sociabilité et une réorientation de l'emprunt de supports traditionnels vers l'espace multimédia. Le nombre de sessions Internet n'a cessé de croître.

La direction de la Bibliothèque est vacante depuis octobre 2013. Compte tenu de l'importance de celle-ci et des projets, et conformément aux statuts des cadres d'emplois de la catégorie A des personnels de bibliothèques, le recrutement d'un conservateur serait justifié. Recourir à un bibliothécaire (le cadre d'emplois de la directrice partie en retraite) apparaît donc comme le minimum. Encore doit-il être particulièrement qualifié.

Conscient de l'état de la Bibliothèque, le nouveau maire se propose d'y remédier. Il est envisagé de la transférer dans un groupe de bâtiments où se trouvait notamment le tribunal d'instance. Cet ensemble offre des perspectives intéressantes. Il fait actuellement l'objet d'une étude destinée à dresser un état matériel (surfaces, solidité, salubrité, accessibilité, etc.). Il importe de la compléter par une étude de programmation. En effet, il s'agit de saisir cette occasion pour conformer la Bibliothèque aux standards actuels. Le transfert du nouvel équipement (en voie d'être décidé) à la Communauté de communes (CC) dont Saint-Dié est la ville centre - et la probable extension de celle-ci jusqu'à devenir une communauté d'agglomération constituée de trois voire quatre des actuelles CC - impliquent que la nouvelle Bibliothèque soit aussi pensée et calibrée dans cette optique.

En attendant le déménagement, des mesures peuvent être prises pour améliorer la situation. Il est conseillé d'élaborer un projet de service. Des choix sont nécessaires. Ont été mises en relief dans ce rapport les tensions entre le maintien de plages d'ouverture correctes et les services hors-les-murs, entre le fonctionnement de la centrale et celui des annexes. Des pistes sont suggérées, visant à redéployer vers les services au public une part du temps de travail des agents, à faciliter l'accès à la Bibliothèque et à adapter aux attentes l'offre en documents et en services ainsi que la façon dont elle est mise en espace. L'issue la plus favorable pour l'annexe Kellerman/Kafé serait de lui permettre de retrouver les surfaces perdues en la logeant dans un autre bâtiment ou en aménageant, dans l'actuel, un espace d'un seul tenant. À défaut, et devant l'inadéquation totale de la situation actuelle, mieux vaut procéder à sa fermeture. À charge pour la Bibliothèque d'offrir des prestations améliorées dans l'autre annexe, en particulier des plages d'ouverture élargies et plus stables, et de développer les services hors les murs.

Compte tenu du retard accumulé, il n'y a que des urgences s'agissant des fonds patrimoniaux. Parmi ces urgences, la plus impérieuse est de préserver les fonds de nouvelles infestations, et d'abord de traiter enfin les documents touchés. Le transfert dans de nouveaux locaux appelle un énorme travail (inventaire, mise en ordre, état sanitaire et le cas échéant traitement, conditionnement, etc.). Ces tâches prioritaires ayant été accomplies, la rétroconversion des catalogues existant avec le concours de l'État mettrait fin à une anomalie préjudiciable à la Ville, à la culture et à la recherche.

Des compétences font défaut à la Bibliothèque. Certaines peuvent être acquises au moyen de formations appropriées - des formations qui doivent faire l'objet de plans volontaristes. Mais d'autres passent par des recrutements (fonds patrimoniaux, services numériques). La disposition d'un système informatique de gestion adapté au Web - et permettant la mise en place d'un véritable site - est une priorité. Enfin il est de l'intérêt de Ville que la coopération de la Bibliothèque avec la Médiathèque départementale se développe et s'inscrive dans la durée.

Introduction

Cette mission a été inscrite au programme de l'Inspection générale des Bibliothèques par le ministère de la Culture et de la Communication à l'initiative de la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) de Lorraine et en accord avec la Ville.

Il s'agissait de permettre à la nouvelle municipalité issue des élections de 2014 de disposer d'un regard externe sur la Bibliothèque municipale. La dernière inspection remontait à 2002¹.

Trois sujets requéraient une attention prioritaire :

- recrutement d'un nouveau directeur, le précédent étant parti en retraite depuis octobre 2013;
- hypothèses de réinstallation de la Bibliothèque dans de nouveaux locaux et de transfert à la Communauté de communes;
- situation des fonds patrimoniaux, notamment d'État.

La mission a eu lieu les 4 et 5 décembre 2015.

Elle a été préparée avec le concours :

- au ministère de la Culture et de la Communication, du Service du livre et de la lecture (Direction générale des médias et des industries culturelles), de la DRAC et du Centre national du livre;
- du Conseil général (Médiathèque départementale).

Il n'a pas toujours été facile aux deux co-directrices par intérim, du fait de leur position incommode, de fournir toutes les données et explications souhaitées. Pour autant, elles n'ont pas ménagé leur coopération et doivent être remerciées.

¹ Cette inspection avait eu lieu à la demande du maire de Saint-Dié en raison d'un conflit opposant la directrice d'alors à une partie du personnel. C'était, semble-t-il, la première dont cette bibliothèque ait fait l'objet.

1. La situation : une bibliothèque en attente de rénovation

Lors de sa création, dans les années 1960, à l'initiative de son directeur d'alors (Albert Ronsin), et tant que celui-ci en est directeur, la Bibliothèque municipale de Saint-Dié-des-Vosges est pionnière. Elle est une des premières en France à prêter des disques. Création et savoir contemporains d'une part, enrichissement et mise en valeur des collections patrimoniales d'autre part y font l'objet d'une attention égale et conjointe. Au bénéfice de la Ville, la Bibliothèque rayonne bien au-delà. Le ministère de la Culture la cite en exemple.

Tel n'est déjà plus le cas au début des années 2000. On peut lire en effet dans le rapport de l'inspection de 2002 : « *Le réseau des médiathèques de Saint-Dié, mis en place dans les années 70, est resté tel qu'il était, sans évoluer dans sa forme ni dans sa structure. Il [...] a besoin d'une rénovation en profondeur* ».

Cette rénovation n'ayant pas eu lieu entretemps, *a fortiori* constat et préconisation demeurent-ils valables quinze ans plus tard. Un contexte budgétaire défavorable mais aussi d'autres choix en matière culturelle ont conduit à figer dans une large mesure la Bibliothèque dans le passé, là où des évolutions auraient été nécessaires, qu'il s'agisse des locaux ou des services aux publics.

1.1. Le contexte administratif et politique

1.1.1. La Bibliothèque dans l'administration municipale

L'adjoindue au maire pour la culture est la deuxième adjoindue, chargée en outre de l'urbanisme, des parcs et jardins et des jumelages.

Le directeur général des services est assisté de deux directeurs généraux adjoints. Mais c'est de lui que dépendent directement quatre directions dont celle de l'action culturelle¹.

Le directeur de l'action culturelle est également directeur de la Nef, bel exemple de friche industrielle reconvertie. *Fabrique des cultures actuelles*, la Nef est dédiée au spectacle vivant. Outre la Bibliothèque et la Nef, la direction de l'action culturelle comprend le Musée Pierre-Noël (musée d'art et d'histoire), le CEMOD (conservatoire-école de musique) et l'Espace Georges-Sadoul (théâtre et cinéma). Le CEMOD est situé dans les locaux de la Nef.

Financé par la Ville, mentionné sur son site, l'Espace des arts plastiques CEPAGRAD (ateliers, cours, expositions, coordination du Plan territorial d'éducation artistique) est sous statut associatif.

1.1.2. La Bibliothèque dans la politique culturelle de la Ville

Il n'a pas été fourni d'éléments sur les orientations de la politique culturelle ni sur la coopération et la coordination des acteurs.

¹ Source : organigramme mis à jour le 13 juin 2014.

Toutefois, s'agissant du premier point (orientations), l'énumération ci-dessus des équipements culturels atteste l'accent mis sur le spectacle vivant par la précédente municipalité.

S'agissant du second (coopération et coordination des acteurs), la Bibliothèque fait état de collaborations ponctuelles, en particulier avec le Musée. Elle met des documents en dépôt à la Nef.

1.2. Les prestations

1.2.1. *L'accès (localisation, plages d'ouverture, tarifs)*

- Une localisation favorable

Le site principal (Médiathèque Victor Hugo) a pour lui d'être situé en centre ville. Il jouxte le Musée.

Leur attractivité est limitée par l'absence de parking.

- Les plages d'ouverture

L'ouverture hebdomadaire de la centrale est sensiblement supérieure à la moyenne de celles des villes de taille comparable, à savoir 28,2 h.¹. En effet, depuis 2009 et jusqu'en 2013, la centrale a ouvert 32 h. par semaine toutes les semaines de l'année. Soit 1 664 h. par an. Mais ce total devrait baisser en 2014. En effet, l'ouverture a été réduite à 29 h. l'été.

La répartition des ouvertures est la suivante hors période d'été :

Lundi	Fermé
Mardi	10h-18h30
Mercredi	10h-12 h - 14h-18h30
Jeudi	Fermé
Vendredi	10h-12h - 14h-18h30
Samedi	10h-12h - 14h-18h
Dimanche	Fermé

Positives : l'ouverture en continu le mardi; la fermeture sensiblement plus tardive le vendredi après-midi; l'ouverture le samedi après-midi.

Moins positives : la fermeture trois jours par semaine; les interruptions de deux heures, les jours d'ouverture, à la seule exception du mardi.

D'une manière générale, les horaires d'ouverture de la Bibliothèque de Saint-Dié, comme ceux de beaucoup de bibliothèques municipales, sont moins favorables aux actifs.

¹ Chiffres 2012, dernière année pour laquelle les statistiques nationales sont disponibles. Il est improbable que cette moyenne ait augmenté significativement depuis.

▪ Les tarifs¹

L'entrée et la consultation sur place sont gratuites, comme dans toutes les bibliothèques municipales.

S'agissant des Déodatien, l'inscription, qui conditionne l'emprunt de documents, n'est gratuite que pour les enfants et adolescents (moins de 18 ans) ainsi que pour les demandeurs d'emploi.

Aux adultes et familles sont appliqués des tarifs qui vont de 5 € à 21.50 € pour les premiers et de 7.50 € à 36.50 € pour les secondes, en fonction du barème de la carte *Cité Pass'*. Gratuite, cette carte permet aux Déodatien d'accéder avec des tarifs préférentiels aux différents équipements, services et activités que propose la Ville et ce dans tous les domaines : équipements culturels, piscines, restauration scolaire et garderies, transports en commun, etc. Le barème est fondé sur les revenus. L'existence de cette carte unique contribue à décloisonner les structures et activités concernées.

Les tarifs appliqués aux collectivités vont de la gratuité (écoles primaires) à 110 € (collèges et lycées, IUT).

S'agissant des non-Déodatien, aucune catégorie ne bénéficie de la gratuité. Les tarifs s'échelonnent de 10 € (moins de 18 ans, étudiants, demandeurs d'emploi) à 51.50 € (familles et collectivités).

1.2.2. Les locaux : des inconvénients « natifs » auxquels se sont ajoutées des décennies de sous-investissement

▪ Le bâtiment

La Bibliothèque de Saint-Dié, préalablement située rue de la Meurthe², se trouve dans ses actuels locaux depuis 1966. Elle a gagné des surfaces supplémentaires à la faveur de la construction du Musée (1977).

Spécialement construit pour elle, le bâtiment présente des inconvénients « natifs », dus pour partie à sa localisation³ : nombre des niveaux (les deux premiers niveaux, selon l'angle par lequel on aborde le bâtiment, apparaissant soit comme un rez-de-chaussée et un premier étage, soit comme un rez-de-chaussée et un niveau moins un); vulnérabilité structurelle (fissures, humidité).

Le dernier rapport de la commission de sécurité (2014) a souligné les risques que l'état du bâtiment fait courir aux personnes et aux biens.

¹ Voir l'*Annexe 1*.

² Depuis 1925. Elle était auparavant dans les locaux de l'Hôtel de ville.

³ Sur l'histoire et la conception de ce bâtiment, voir Ronsin (Albert), « La nouvelle Bibliothèque municipale de Saint-Dié », *Bulletin des Bibliothèques de France*, n° 7, 1966. Disponible sur le Web : <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1966-07-0249-002>. On peut y lire notamment : « Lorsque, dès janvier 1961, l'architecte et le bibliothécaire se mirent au travail, il leur appartenait de tirer parti d'un terrain limité dans son extension vers le nord par une butte de terre puis de roche, bordé à l'est d'un parc clos en friche attribué à la Bibliothèque, grevé à l'ouest par une servitude : la nécessité d'accéder au parvis de la cathédrale, classée monument historique. »

Les infestations fongiques sont récurrentes. L'ancien atelier de photographie a dû être abandonné, l'humidité y attaquant les murs et le plafond. Des travaux ont été réalisés pour étanchéifier fenêtres et toiture (2008, 2014). Ils n'ont pas suffi à assainir le bâtiment.

- **Quatre niveaux**

La Bibliothèque est d'accès difficile pour les usagers.

L'entrée principale se trouve au rez-de-chaussée, dans la petite cour sur rue, commune au Musée et à la Bibliothèque. Il n'y a pas d'espaces publics à ce niveau. Au premier étage, se trouve une salle d'exposition. Il faut atteindre le deuxième étage pour accéder à l'essentiel de la Bibliothèque : les espaces adultes et jeunesse.

Ces deux étages sont accessibles par le même escalier. Il existe un ascenseur. Mais il s'agit d'un ascenseur interne, ne pouvant être utilisé qu'à la demande. Cet ascenseur n'est pas adapté aux personnes en situation de handicap (pas plus que les toilettes). Le deuxième étage donne sur un parc, ce qui est un atout; mais si celui-ci est ouvert aux usagers qui se trouvent dans la Bibliothèque, le public ne peut pas y entrer par là.

Du deuxième étage, un autre escalier conduit à la suite de l'espace jeunesse (troisième étage ou niveau 4).

Il est également possible d'entrer à la Bibliothèque par une autre porte donnant directement sur le deuxième étage. Située à l'opposé de la première, on y accède par une route dérobée aboutissant à un petit parking; celui-ci est réservé au personnel et aux personnes handicapées; la présence de véhicules d'autres usagers y est tolérée.

- **Les espaces publics**

Sur un total de 3 563 m² utiles, les espaces publics en occupent 1 963, le reste se répartissant entre des magasins saturés (1 250) et les services (1 500). Le nombre des places assises est de 150.

L'aspect général est celui d'une bibliothèque des années 1960-1970. Souvent ancien voire d'origine¹, le mobilier est hétéroclite.

Des places ont été faites, tant bien que mal, à des services nouveaux, là où auraient été nécessaires une réflexion et une réorganisation globales, de préférence accompagnées d'une extension.

Dans la section adultes, du fait de la création de l'espace multimédia à l'endroit où se trouvait la salle d'étude, celle-ci a été transférée dans une pièce beaucoup plus petite. S'il a été possible d'y placer le catalogue sur fiches, cela n'a pas été le cas de l'essentiel du fonds, dont une partie est dans les magasins et l'autre partie dans le sous-sol d'une école.

Dans la section enfants, il y avait autrefois un espace spécifique pour l'heure du conte; il n'existe plus. Manque aussi un espace pour accueillir les classes.

¹ Il y a des exceptions : d'après le Rapport d'activité 2011, le mobilier de l'espace BD a été changé cette année-là, ainsi qu'une partie de celui de la section jeunesse.

1.2.3. Une offre documentaire encore essentiellement constituée d'imprimés

▪ Aperçu général

En matière d'offre documentaire, la Bibliothèque de Saint-Dié a été autrefois pionnière. Ainsi, elle a été l'une des premières à proposer de la musique, des bandes dessinées. Cette avance ne s'est pas maintenue, qu'il s'agisse de la quantité ou des supports.

Les dépenses d'acquisition étaient d'un peu plus de 64 000 € en 2010 et 2011. Après avoir chuté en 2013 (43 015 €), elles ont remonté en 2013 (57 757 €); mais sans retrouver le niveau de 2010-2011. **Elles se situent au-dessous de la moyenne des villes de même taille.**

La politique documentaire (acquisitions; conservation ou éliminations) n'est pas formalisée. Une commission d'acquisitions inter-sections a été mise en place, mais pour les seuls périodiques.

▪ Supports traditionnels

Outre des livres et périodiques imprimés, l'offre documentaire comporte des disques et des films. Ils sont présentés dans une *section Audiovisuel*.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des dépenses d'acquisitions documentaires par types de documents depuis 2011 :

	2011	2012	2013	2014 estimation
Livres imprimés	42 305	36 101	35 581	35 441
Livres électroniques	0	0	0	
Publications en série imprimées	11 328	11 893	9 678	9 678
Publications en série électroniques	0	0	0	
Documents sonores sur support	4 814	2 757	2 617	4 936
Documents sonores en réseau	0	0	0	
Documents vidéo sur support	5 821	5 156	5 458	5 950
Documents vidéo en réseau	0	0	0	
Autres documents non électroniques	0	0	0	
Bases de données	0	0	0	
Total documents imprimés et sur support	64 268	55 907	53 334	
Total collection électronique	0	0	0	
Total général	64 268	55 907	53 334	

On peut voir dans ce tableau que la baisse tendancielle précitée des crédits d'acquisitions affecte tous les types de documents à l'exception des films. En 2014, un effort était prévu au bénéfice des disques par rapport à 2011 et 2012 (mais sans retrouver le niveau de 2010).¹

¹ Un tableau du nombre des documents acquis a été complémentaiement fourni. Il confirme, comme attendu, les baisses tendanciennes indiquées par le tableau des dépenses. À une exception près toutefois : alors que les crédits qui leur sont consacrés sont à peu près les mêmes, 377 vidéos sont acquises en 2011, au lieu de 91, 118 et 99 en 2010, 2012 et 2013. S'agit-il d'une simple question de facturation ?

Ces efforts restent relatifs : **le fonds de disques se situe au-dessous de la moyenne des villes de même taille; le fonds de films, très au-dessous puisqu'il est inférieur de moitié. Inférieur de moitié, également, à celui des villes comparables, le nombre des disques acquis chaque année.**

La section Audiovisuel ne dispose que d'un seul lecteur de DVD et de deux bornes d'écoute (l'une d'elles était, lors de la visite, hors d'usage).

▪ **Ressources en ligne**

La centrale est équipée du wifi.

Point très positif, Internet est accessible (gratuitement pour les usagers inscrits) via 20 postes qui composent l'*espace multimédia*. Le catalogue peut être interrogé sur trois autres postes, dédiés et répartis dans les sections.

L'offre de ressources numériques acquises à titre onéreux se limite à l'*Encyclopædia Universalis* et à *Universalis Junior* (depuis juin 2014), consultables sur place et à distance à raison d'un seul accès possible au même moment, à l'exclusion des livres, de la musique, des films, des jeux, etc., qu'on trouve désormais dans un nombre croissant de bibliothèques.

1.2.4. Mieux qu'un « Blog », moins qu'un site

Des stagiaires de l'IUT de Saint-Dié ont mis en place une ébauche de site : plus et mieux que le simple « Blog » qu'il dit être, ce vecteur d'information et de communication utile n'est pas non plus tout à fait un site. Ce blog/site est accessible soit directement soit via le site de la Ville.

Un agent de la Bibliothèque gère son contenu.

On y trouve les rubriques suivantes :

- Accueil (horaires, tarifs et plan d'accès)
- À découvrir (documents recommandés chaque semaine)
- Collections (présentation des collections patrimoniales et contemporaines; accès au catalogue; *Graduel* numérisé et présentation de la *Cosmographiæ Introductio*)
- Animations (il ne s'agit pas d'un programme mais d'une liste des types d'animations, sans dates)
- Nos services
- Catalogue de la Bibliothèque
- Presse (articles relatifs aux animations de la Bibliothèque)
- Vos idées (rubrique réservée aux usagers : demandes d'acquisitions, etc.)
- Encyclopédies (accès à l'*Encyclopaedia Universalis* et à *Universalis Junior*).

Les inscrits peuvent accéder à leur compte et réserver des documents.

Le doublement de la consultation du site de 2010 à 2013 atteste les attentes en la matière.

La Bibliothèque diffuse une *newsletter* (à laquelle on peut s'inscrire sur le blog/site) et s'est dotée d'une page sur Facebook.

1.2.5. Une politique déterminée d'action culturelle - Publics spécifiques

D'après les bilans fournis en réponse à l'enquête annuelle du ministère de la Culture par types d'actions (*Annexe 2*) et les rapports d'activité annuels, l'action culturelle est soutenue. Le Rapport d'activité 2013 fait état de 350 animations et 70 ateliers.

Les problèmes de personnels ont pourtant conduit à réduire le volume des animations en 2013, alors que la demande est croissante, notamment de la part des établissements scolaires.

La petite enfance (relais assistantes maternelles, écoles) et dans une moindre mesure les jeunes (collèges) sont sans surprise en tête des *publics spécifiques* émergeant aux services de la Bibliothèque : visites de celle-ci par des classes, animations sur place ou hors-les-murs, dépôts. Les annexes concourent à l'organisation du temps périscolaire¹. Aux jeunes on associera les étudiants de l'IUT, bénéficiaire d'un dépôt de livres.

Viennent ensuite les personnes en situation de handicap (accueil de groupes, dépôts, animations). Un cas moins répandu qu'explique la présence à Saint-Dié de deux établissements pilotes (Maison du XXI^e siècle et Maison Mosaïque) auxquels s'ajoute un Institut médico-éducatif. À l'inverse, demandeurs d'emploi et personnes en situation d'illettrisme sont peu représentés. Toutefois, la Bibliothèque collabore avec divers services de formations pour adultes en recherche d'emploi (visites, mise à disposition de l'espace multimédia) et accueillent ponctuellement pour des visites, à la demande des organismes concernés, des personnes en situation d'illettrisme.

Entre les deux, quantitativement parlant : les personnes âgées (dépôt et animations dans une maison de retraite, portage à domicile).

1.3. Une déficience grave de la fonction patrimoniale

Du point de vue patrimonial, le contexte lorrain présente des aspects positifs et des aspects négatifs.

Positives, l'implication de la DRAC dans ces questions et l'existence d'entreprises régionales de signalement et de valorisation (Portail *Le livre lorrain, Livres et hommes du livre en Lorraine*², numérisation), dont certaines présentes dans les deux derniers Contrats de Projets État-Région³. Négatifs, le fait que le Centre régional du livre de Lorraine, à la différence de presque tous les autres, ne prenne pas en charge les questions patrimoniales; et l'inexistence de Pôle associé régional de la Bibliothèque nationale de France.

Les fonds patrimoniaux de la Bibliothèque de Saint-Dié ont fait l'objet à notre demande d'un état des lieux annexé à ce rapport.

Depuis les années 1990 l'État a déployé des efforts constants pour aider Saint-Dié à mieux conserver et mettre en valeur ces fonds :

¹ À cet effet, faute de personnel suffisant et de locaux séparés, elles doivent fermer leurs portes au public. C'est ce que ne souhaite pas faire la centrale. Aussi délègue-t-elle cette activité aux annexes.

² <http://livrelorrain.fr/>

³ Contrat de projets entre l'État et la Région Lorraine 2007-2013; Pacte Lorraine 2014-2016.

- aides à la conservation : achat de matériel (1994, 1997); organisation sur place d'une formation sur la conservation préventive (2005, avec le concours de Médial et de la Bibliothèque nationale de France [BnF]); traitement de documents contaminés (2006, 2012);
- aides à la mise en valeur : numérisation du *Graduel* (2005); organisation sur ce sujet d'un séminaire (2007) et publication d'un numéro spécial d'*Art de l'enluminure* (2008);
- aides à l'enrichissement : subventions du FRRAB¹ pour l'achat des archives du poète surréaliste Maxime Alexandre (1996) et l'enrichissement du fonds Goll (1998, 2005, 2006, 2012).

C'est à Saint-Dié qu'en 2010, la DRAC et Médial ont organisé, avec le concours de la BnF, une journée d'étude sur la rétroconversion des fonds patrimoniaux.

Ces efforts n'ont pas réussi à faire sauter les deux verrous qui empêchent des progrès significatifs : **des locaux impropres et l'absence d'un personnel dédié et formé.**

S'agissant de ce dernier point, l'examen des organigrammes des dernières années montrent que de un à quatre agents ont consacré aux fonds patrimoniaux seulement une partie de leur temps (aujourd'hui, une assistante principale en est chargée à 70 % de son temps, les 30 % restant étant occupés par le SIGB). En outre, la communication, et le cas échéant les urgences de la conservation (infestations), ont mobilisé leur attention, à **l'exclusion du signalement** (catalogage et rétroconversion).

« *Il n'y a pas de politique patrimoniale* », peut-on lire dans le rapport de l'inspection de 2002; « *Les collections patrimoniales sont à l'abandon* ». **Quinze ans plus tard, ce constat garde malheureusement toute sa validité.**

1.3.1. Aperçu général des collections

Un chapitre est consacré aux collections patrimoniales de la Bibliothèque de Saint-Dié dans l'ouvrage *Patrimoine des Bibliothèques de France*².

Les dénombrements sont sans doute à préciser³.

Outre les fonds d'imprimés anciens, parmi lesquels 144 incunables identifiés comme tels à ce jour, le *Graduel*, pièce majeure déjà citée, et deux exemplaires de la *Cosmographia Introductio* (1507)⁴, on signalera :

- un riche fonds iconographique (3 000 affiches, 3 000 estampes, 3 000 épreuves photographiques, 10 000 clichés sur verre, 1 300 cartes et plans, 12 000 cartes postales, 14 000 monnaies et médailles);

¹ Fonds régional de restauration et d'acquisition des bibliothèques. Les FRRAB sont cofinancés par l'État et les Régions.

² Tome 3, 1995.

³ Par exemple, s'agissant de certains fonds (Jules Ferry), des différences apparaissent entre la description du blog/site de la Bibliothèque et celle présente dans le Répertoire national des bibliothèques et des fonds documentaires (RNBF).

⁴ Rappelons que ce livre sorti des presses déodatiennes comprend une introduction à la cosmographie, suivie de la relation des voyages d'Amerigo Vespucci. On y trouve pour la première fois le terme *America* pour désigner le Nouveau monde.

- deux fonds en rapport avec le surréalisme : le **fonds Claire et Ivan Goll** (legs de Claire Goll en 1977; une autre partie est au Musée) et le fonds Ernest de Gengenbach (don en 1980); ainsi que le **fonds Jules Ferry** (don de M^{me} Abel Ferry en 1937 et dépôt de la Sorbonne en 1955).

Une partie est constituée de fonds d'État (près de 7 000 volumes issus des confiscations révolutionnaires, environ 1 200 issus de la loi de Séparation de 1905).

L'intérêt des collections patrimoniales de la Bibliothèque de Saint-Dié est attesté par les demandes de communications, d'informations, de reproductions et de prêts pour des expositions¹ dont elles font régulièrement l'objet.

1.3.2. *La conservation*

▪ Les magasins

Des fonds patrimoniaux sont disséminés un peu partout dans les magasins².

L'essentiel des documents les plus précieux se trouvent :

- dans la salle dite du Trésor; celle-ci jouxte, au premier étage, l'espace d'exposition; le *Graduel* y est sous vitrine, ainsi que d'autres documents;
- dans la Réserve.

Toutefois, tous les documents qui mériteraient de faire l'objet d'une protection particulière ne se trouvent pas dans ces deux pièces. De plus, les conditions de conservation y sont déficientes. Dans la salle du Trésor, dont il était déjà dit dans le rapport de l'inspection de 2002 que « *les conditions de conservation et de présentation des collections* » y étaient « *mauvaises voire néfastes pour les documents* », l'air tend à être trop sec (un hygromètre y a été placé). C'est l'inverse dans la Réserve.

Des infestations se produisent régulièrement dans tous les magasins. Au cours des années 2000, l'une d'elles (insectes) a touché le fonds d'incunables dans la Réserve. Le traitement a donné lieu à une aide de l'État.

S'agissant d'autres documents (une partie des estampes et des périodiques régionaux), le traitement de ceux-ci et des locaux où ils se trouvent, qui aurait dû avoir lieu en 2014, n'a pas été effectué. De ce fait, ces documents ne sont plus communiqués.

La salle du Trésor n'est pas ouverte en permanence. Mais la porte fermée qui la sépare, en temps normal, de l'espace d'exposition ne paraît pas suffisamment apte à la protéger d'éventuelles tentatives d'effraction.

▪ La communication

Les documents patrimoniaux sont communiqués dans la petite salle dite d'étude. La surveillance semble ne pas y être constante.

¹ En 2012-2013 : prêt du *Graduel* au Musée lorrain de Nancy; prêt d'un manuscrit d'Aimé Césaire aux Archives départementales de la Martinique; prêt d'ouvrages du fonds Goll à la Bibliothèque municipale de Strasbourg.

² Voir *Annexe 3*.

1.3.3. *Le signalement et la valorisation*

La Bibliothèque de Saint-Dié se caractérise par

- une forte proportion de documents non catalogués, et parfois non inventoriés ni estampillés¹;
- le fait que les catalogues existant n'ont pas été informatisés et ne sont donc pas disponibles hors les murs.

Une telle informatisation (rétroconversion) est susceptible d'être cofinancée par la BnF (50 %) et la DRAC, les documents en question apparaissant dès lors dans le Catalogue collectif de France (CCFr) géré par la première.

Deux documents seulement ont été numérisés :

- le *Graduel*, avec l'aide de l'État; il est consultable en ligne;
- la *Cosmographiæ Introductio*, non mise en ligne.

1.4. Pôle de proximité et services hors les murs

1.4.1. *La quasi-suppression d'une des deux annexes*

La Bibliothèque dispose de deux annexes formant un « Pôle de proximité » :

- Au nord de la centrale, dans le quartier Saint-Roch : l'annexe Jean de La Fontaine (créée dès 1965 ou 1966, soit à la même époque que la centrale²)

Cette annexe se trouve dans les locaux d'une école (Jacques Prévert) située à proximité d'un Centre social.

Elle y occupe un espace significatif (300 m²); mais le mobilier est ancien et disparate.

Le nombre de places assises est de 30. Environ 16 400 documents y sont proposés, tous en libre accès, ainsi que des accès à Internet (mais pas le wifi).

- Au sud de la centrale, dans le quartier Kellerman : l'annexe Alphonse de Lamartine/Kafé

Créée en 1974, cette annexe occupait précédemment 400 m² dans un bâtiment séparé, à l'exception du sous-sol³. La nécessité d'y faire des travaux onéreux et le besoin d'un lieu affecté au culte musulman ont conduit à la transférer dans les locaux du Kafé (Kellerman, Animations, Fêtes, Événements), maison de quartier incluant un centre de prévention éducation santé.

Elle n'y a plus rien d'une annexe : les fonds sont dispersés en divers endroits, sur plusieurs niveaux, dans des lieux de passage ou, au contraire, des réduits isolés, de telle façon que l'ensemble s'apparente plutôt à un lieu de stockage improvisé.

¹ Voir *Annexe 3*.

² Comme bibliothèque pour enfants. Elle s'est ouverte aux adultes ultérieurement.

³ À l'origine, le sous-sol devait abriter un bibliobus. Celui-ci n'a pas été acquis. Au cours des années 1980-1990, le sous-sol a été attribué à une structure d'accueil des adolescents. (Source : la Bibliothèque.)

Il est assez rare d'assister à de telles régressions, la disparition d'annexes accompagnant plutôt, en général, la construction d'une nouvelle centrale et/ou d'une annexe plus grande. Le public ne s'y est pas trompé, qui a déserté.

Les deux annexes ont en commun de présenter des plages d'ouverture hebdomadaires très réduites :

- de 16 h à 20 h pour La Fontaine/Saint-Roch (du temps théorique d'ouverture, supérieur, doit être déduit, faute de personnel, celui consacré par cette annexe aux services hors-les-murs dont le portage);
- 14 h pour Lamartine/Kellerman/Kafé.

De plus, des changements d'horaires n'ont pas aidé à la fidélisation des usagers. La Bibliothèque peine à affecter aux deux annexes des agents d'une façon stable. Il arrive que des absences entraînent leur fermeture.

Enfin, on ne trouve dans les annexes ni DVD ni livres-audio.

1.4.2. Services hors-les-murs

Les services hors-les-murs sont principalement des dépôts - *bibliobulles* - dans certaines structures de la Ville, certaines déjà mentionnées au titre des publics spécifiques (voir *supra* 1.2.5) : Foyer de Jeunes Travailleurs, haltes-garderies, etc. Dans des bibliobulles sont de plus proposées, ponctuellement, des animations.

Sur six maisons de retraite, dont quatre municipales, la Bibliothèque n'en dessert actuellement qu'une. Elle se propose d'augmenter ce nombre.

Parmi les collectivités ayant pris une inscription à titre payant leur permettant d'emprunter des documents, figure une autre commune, celle de Corcieux (1 633 h.), au bénéfice de sa Bibliothèque municipale. Le fait est peu courant, ce type de commune relevant de la Médiathèque départementale; et d'autant plus surprenant en l'occurrence que Corcieux n'est pas membre de la Communauté de communes de Saint-Dié-des-Vosges mais d'une autre. En fait, il y a quelques années, la Médiathèque départementale desservait bien Corcieux. Mais elle a cessé en raison de nombreux dysfonctionnements. Corcieux a trouvé la solution en se tournant, avec succès, vers la Bibliothèque de Saint-Dié.

La Bibliothèque pratique aussi le portage à domicile, au bénéfice de personnes âgées ou de personnes à mobilité réduite¹.

Tous ces services sont assurés par les deux annexes, qui les effectuent durant les jours ou demi-journées de fermeture. Il y a fluidité entre les deux annexes : si chacune d'elles est chargée d'un territoire, elles peuvent être conduites, en cas de besoin, à intervenir sur le territoire de l'autre; les agents travaillent soit dans l'une, soit dans l'autre. Des documents peuvent être empruntés à la centrale.

¹ Ce service a repris en 2012 après une interruption de plusieurs années. 58 personnes en ont bénéficié en 2012, 54 en 2013.

1.5. Les moyens

1.5.1. Les effectifs et l'organisation

▪ Les agents et l'organigramme

Le tableau suivant récapitule l'évolution des emplois depuis 2010 :

Filière culturelle	2010		2011		2012		2013				2014	
	N ^{bre} pers.	ETP	N ^{bre} pers.	ETP	N ^{bre} pers.	ETP	Début		Fin		N ^{bre} pers.	ETP
							N ^{bre} pers.	ETP	N ^{bre} pers.	ETP		
	Bibliothécaires	1	1	1	1	1	1	1	1	0	0	0
Assist. princ. 1 ^{ère} classe							1	1	1	1	1	1
Assist. princ. 2 ^e classe	2	1,8	2	1,8	1	1	1	0,7	1	0,7	2	1,7
Assistants	2	1,9	2	1,9	3	2,8	3	2,8	1	1		
Adjoints 1 ^{ère} classe	2	1,8	2	1,8	1	1	1	1	1	1	1	1
Adjoints 2 ^e classe	4	3,3	7,5	6,8	9	8,9	9	8,4	8	7,5	6 --> 31/10 7 <-- 01/11	6,5 --> 31/10 5,5 <-- 01/11
TOTAL	11	9,8	14,5	13,3	15	14,7	16	14,9	12	11,2	10	9,2

Autres filières												
Catégorie A												
Catégorie B											1	1
Catégorie C	6	5,6	6	5,6	5	4,8	6	5,8	6	5,5	6	5,5
TOTAL	6	5,6	6	5,6	5	4,8	6	5,8	6	5,5	7	6,5

Contrats												
Non titulaires, contractuels	2	2										
C.A.E.	1	1										
TOTAL	3	3										
TOTAL GENERAL	20	18,4	20,5	18,9	20	19,5	22	20,7	18	16,7	17 dont 1 congé maternité 09/14 au 01/15	15,7

Aux emplois mentionnés, nous ajoutons un emploi de bibliothécaire/directeur (en voie de recrutement tandis que ce rapport est rédigé). Ainsi complété, le tableau appelle les observations suivantes :

- En 2012, avec 20 emplois, la Bibliothèque se situait dans la moyenne des villes comparables.

Mais cette situation favorable doit être relativisée si l'on prend en compte le fait

- que la Bibliothèque ne comprend pas un site mais trois;
- qu'elle conserve d'importantes collections patrimoniales;
- que l'action culturelle et les actions en direction de publics spécifiques sont nourries.

En outre, l'atelier de reliure et réparations, qui emploie deux agents (1,5 ETP), ne travaille pas seulement pour la Bibliothèque mais aussi pour d'autres services.

Or, le nombre des emplois est descendu à 17 en 2014 (18 en 2015 si l'on ajoute un emploi de bibliothécaire), et ces 17 emplois ne représentent que 15, 7 ETP que viennent encore réduire des absences touchant semble-t-il une proportion non négligeable du personnel.

En 2002, date de la dernière inspection, la Bibliothèque disposait de 30 emplois.

- **La proportion des agents A et B de la filière Bibliothèques est anormalement faible que ce soit par rapport aux villes comparables (36 %) ou par rapport aux recommandations (50 %).** Ce n'était pas le cas lors de la dernière inspection (2002).

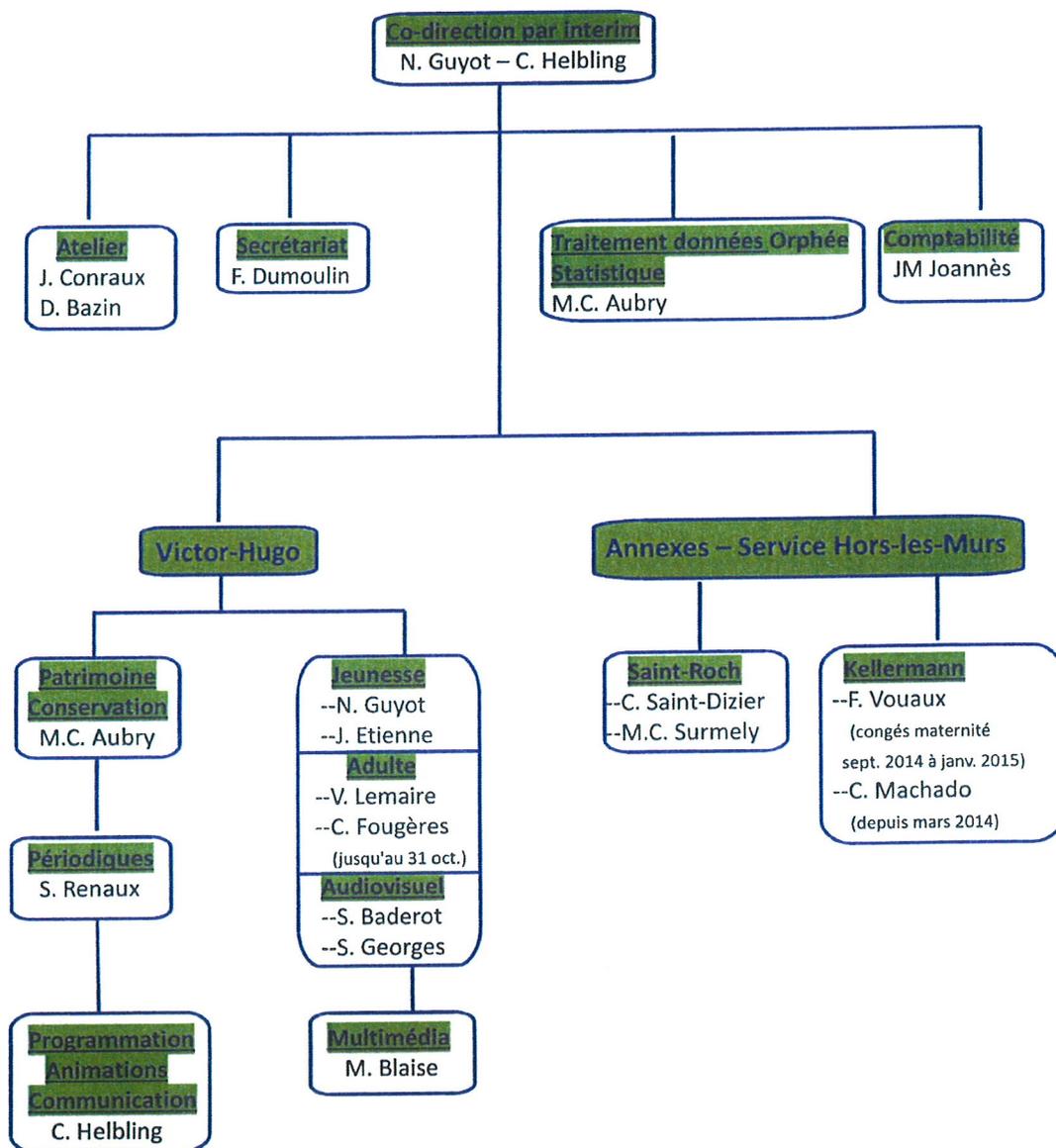
Trois des agents de catégorie C sont titulaires d'un DUT Métiers du livre et pour deux d'entre eux, de plus, d'une licence professionnelle en relation avec les bibliothèques ou la culture. En termes de compétences disponibles, ceci vient nuancer l'observation qui précède sans l'infirmier.

Au cours des dernières années l'organisation des services a dû s'adapter à des départs en retraite, avec remplacement ou non, congés et absences assez nombreux¹.

Cette organisation était la suivante lors de la visite :

¹ En 2013 : départ en retraite de quatre agents, dont la directrice; réduction d'un ETP à 50 %; un congé de maternité.

Organigramme - Année 2014



Cet organigramme est significatif de tensions en termes d'effectifs et de compétences (le même agent est chargé du SIGB et du patrimoine; à chaque fonction, ne peut être dévolu qu'un petit nombre d'agents).

Il est aussi significatif d'une bibliothèque d'un modèle ancien, où les NTIC apparaissent plutôt ajoutées qu'intégrées et où le cloisonnement l'emporte sur la transversalité.

Il n'existe pas de plan de formation. Des formations n'en sont pas moins suivies par les personnels, pour la plupart gratuites (CNFPT, Médial¹). À titre exceptionnel, la Ville accepte de financer des formations payantes.

Le personnel est démotivé. Un taux de congés maladie inhabituellement élevé doit sans doute être lu pour partie comme une conséquence de cette démotivation. Il vient à son tour aggraver les tensions que génère l'organisation du travail du fait de ces absences (ouverture ; plages de service public ; action culturelle et services hors-les-murs).

▪ **L'évaluation**

Il n'a pas été réalisé dans un passé proche ou moins proche d'enquête de satisfaction.

En revanche, outre la réponse à l'enquête statistique annuelle du ministère de la Culture, la Bibliothèque prend la peine de faire chaque année, à destination de l'autorité municipale, un rapport d'activité rappelant les enjeux de la lecture publique et analysant les résultats. C'est loin d'être le cas dans toutes les villes.

¹ Centre de formation aux métiers des bibliothèques pour l'Alsace, la Champagne-Ardenne et la Lorraine (Université de Lorraine).

1.5.2. Le budget

Dépenses 2011-2013

	2011	2012	2013	2014 estimation
<u>Investissement</u>				
Total	19 112	11 755	30 402	
Terrains - Bâtiments	13 958	2 398	23 674	
Informatique	0	0	0	
Véhicules	0	0	0	
Autres (mobiliers, équipements)	5 154	9 356	6 728	
Documents	0	0	0	
Formation	0	0	0	
<u>Acquisitions documentaires</u>	64 268	43 015	57 757	
<u>Entretien des collections patrimoniales</u>				
Reliure, conservation préventive et curative	893	?	2 906	
Conversion sur support matériel	0		0	
Numérisation	0		0	
Acquisitions			0	
<u>Dépenses spécifiques</u>				
Total	28 637		21 333	
Action culturelle	4 706	4 745	5 925	3 173
Achat notices	0	0	0	
Dépenses informatiques	3 650	5 676	5 803	
Fournitures	19 068	13 216	9 284	3 859
Études	0	0	0	
Équipement	0	0	0	
Communication	1 213	872	321	

Les montants des crédits consacrés aux acquisitions ont été commentés dans la partie correspondante (1.2.3).

Le fait que la ligne Formation soit vide ne signifie pas que les personnels ne suivent pas de formations mais qu'ils recourent à des organismes qui ne les leur facturent pas (voir *supra*, 1.5.1).

Il faut remarquer la modicité des budgets consacrés à l'action culturelle alors même qu'il s'agit d'un des points forts de la Bibliothèque. Il est vrai que certaines actions sont prises en charge (comme des acquisitions patrimoniales) par une Société des amis commune au Musée et à la Bibliothèque. Ceci suffit-il à expliquer cette modicité ?

1.5.3. Un système informatique de gestion (SIGB) à adapter au Web

La Bibliothèque a été informatisée au milieu des années 1990. Le SIGB est Orphée (version 6.0 d).

Une évolution est nécessaire et urgente vers un système adapté au Web, offrant à la fois une meilleure intégration des fonctions (catalogage, gestion en réseau, etc.) et plus de convivialité et d'interactivité pour les usagers (accès via tous les types de supports, catalogue enrichi, etc.).

1.6. Les résultats (audience et prêts) : des attentes insatisfaites

Le nombre des inscrits a évolué comme suit.

Inscrits 2010-2013

		2010	2011	2012	2013
<i>Particuliers</i>					
dont Enfants (0-14 ans)	Hommes	583	693	590	540
	Femmes	1 211	839	696	621
	Total Enfants	1 794	1 532	1 286	1 161
Adultes 15-64 ans	Hommes	376	429	410	383
	Femmes	771	690	806	739
	Total	1 147	1 119	1 216	1 122
Adultes 65 ans et +	Hommes	57	144	141	135
	Femmes	298	231	289	300
	Total	355	375	430	435
Total Adultes		1 502	1 494	1 646	1 557
Total (enfants et adultes)		3 296	3 026	2 932	2 718
dont résidents de la commune		2 475	2 225	2 248	2 272
<i>Collectivités</i>			229	206	200

Prêts 2011-2013

	2011			2012			2013		
	Adultes	Enfants	Total	Adultes	Enfants	Total	Adultes	Enfants	Total
Livres imprimés	61 977	96 483	158 460	63 342	90 364	153 706	60 432	85 653	146 085
Publications en série imprimées	15 591	6 952	22 543	14 734	4 870	19 604	13 946	4 412	18 358
Documents sonores musique	35 192		35 192	32 080		32 080	23 348		23 348
Documents sonores livres	1 435		1 435	1 869		1 869	1 744		1 744
Documents vidéo	8 385		8 385	8 177		8 177	8 745		8 745
Autres documents	773		773	46		46	204		204
TOTAL	123 353	103 435	226 788	120 248	95 234	215 482	108 419	90 065	198 484

Ces tableaux appellent les commentaires suivants :

- En 2012, dernière année pour laquelle les données nationales sont disponibles, le taux des inscrits se situe dans la moyenne des villes comparables (autour de 13 %) et celui des prêts par habitant bien au-delà (9,6 pour une moyenne nationale de 5,1).
- Depuis 2010, le nombre des inscrits connaît une érosion globale, et donc aussi celui des prêts. En 2013 et sans doute en 2014, la situation comparativement favorable de 2012 ne l'est par conséquent plus pour les inscrits et l'est moins pour les prêts.
- Le nombre des Déodatien parmi les inscrits reste stable de 2011 à 2013. C'est donc que l'érosion du nombre global des inscrits est due pour cette période à la diminution du nombre des non-Déodatien (21,5 % des usagers en 2013). Cette diminution doit être mise en relation avec une augmentation des tarifs, de fait dissuasifs, appliqués à ces derniers, et peut-être à l'émergence, dans la « zone d'attraction » de Saint-Dié, de bibliothèques municipales pourtant modestes.
- Parmi les inscrits, la diminution la plus marquée est celle du nombre des enfants. Cette diminution doit être mise en rapport notamment avec le transfert de l'annexe Lamartine/Kellerman à Kafé.
- Une moindre attractivité de la Bibliothèque, un vieillissement des services offerts, avec en particulier une sous-représentation de l'image, du son et des ressources en ligne sont mis en évidence par les faits suivants :
 - à la différence du nombre des inscrits emprunteurs, le nombre des inscrits - c'est-à-dire inscrits, le cas échéant, pour d'autres services que l'emprunt, notamment l'utilisation d'Internet - était, en 2012, très en-deçà de la moyenne dans les villes comparables;
 - tandis que le nombre des enfants diminue, celui des plus de 65 ans se maintient voire augmente;

- certes, la baisse des prêts est due pour une part au transfert de l'annexe Lamartine-Kellerman à Kafé; mais il faut remarquer que de 2011 à 2013, au vu d'un tableau complémentaire non reproduit ici, la baisse des prêts touche plus La Fontaine/Saint-Roch que Lamartine/Kellerman;
- tandis que le nombre des prêts de livres imprimés et de disques diminue, celui des prêts de vidéos augmente. À sa manière, la diminution du prêt de disques illustre aussi le vieillissement de la structure : tendancielle dans toutes les bibliothèques, du fait de la montée du téléchargement, elle les appelle à proposer une offre en ligne. À terme, le même phénomène devrait toucher les vidéos.

En fait, compte tenu du retard accusé par l'offre en documents et en services, l'expérience montre que l'érosion du public *devrait être plus marquée*. **Il faut sans doute attribuer à des plages d'ouverture comparativement correctes et aux efforts de la Bibliothèque en matière d'action culturelle cette atténuation des effets attendus du vieillissement de l'équipement.**

Contradictoire avec la baisse du nombre des inscrits, l'augmentation de celui des consultations sur place (26 724 en 2013 contre 22 300 en 2012 et 11 866 en 2011) ne l'est qu'en apparence : **elle atteste à la fois le besoin, amplifié par la crise, d'un lieu de sociabilité et une réorientation de l'emprunt de supports traditionnels vers l'espace multimédia**. Le nombre de sessions Internet est passé de 6 589 en 2011 à 9 135 en 2013.

2. Perspectives et chantiers

D'une part, les bibliothèques sont les établissements culturels publics qui attirent la plus forte proportion de la population et où les classes populaires sont les plus représentées. D'autre part, elles sont aujourd'hui des établissements polyvalents qui répondent à des besoins multiples, y compris économiques et sociaux (sociabilité, autoformation, recherche d'emploi), au moyen de services variés, incluant tous les types de supports et tous les types d'action culturelle. Ces deux faits ne sont pas sans rapport l'un avec l'autre.

C'est dire qu'utiles en tous temps, les bibliothèques le sont particulièrement en temps de crise.

Or, il y a de nombreuses années que la lecture publique ne fait pas partie des priorités de la ville de Saint-Dié en matière culturelle. Ayant été, autrefois, en avance à divers points de vue, la Bibliothèque est aujourd'hui très en retard par rapport aux bibliothèques de maintes autres villes, y compris plus petites.

Conscient de cette situation, le nouveau maire se propose d'y remédier.

2.1. La direction

La directrice de la Bibliothèque¹ est partie en retraite en octobre 2013. Elle appartenait au cadre d'emplois des bibliothécaires.

Depuis, et en l'absence d'autres agents de catégorie A, la Bibliothèque est co-dirigée à titre intérimaire par deux des trois assistantes territoriales principales de conservation du patrimoine et des bibliothèques.

Un premier appel à candidatures pour la direction a été publié au début de 2014. La DRAC a été associée au jury. Aucune candidature n'a été retenue. Un deuxième appel à candidatures a été publié en octobre 2014.

L'inspection a eu lieu avant la réunion du jury. À cette occasion, les deux appels à candidatures n'ayant pas été réservés à la catégorie A (conservateurs et bibliothécaires), le signataire a appelé l'attention de la Ville sur les conditions réglementaires de nomination des directeurs de bibliothèques territoriales. S'ils ont atteint le grade d'assistant principal, les assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques (catégorie B) « *peuvent diriger des services ou des établissements* »; mais seulement « *lorsque la direction de ces derniers par un agent de catégorie A [conservateur ou bibliothécaire] n'apparaît pas très nécessaire* » (statut particulier du cadre d'emplois). Or, il apparaît clairement très nécessaire que la Bibliothèque de Saint-Dié soit dirigée par un agent de catégorie A, du fait de son importance à tous égards (collections, personnels), du niveau et de la variété des compétences requises et des projets (nouveaux locaux, transfert à la Communauté de communes).

Pour les mêmes raisons, le recrutement d'un conservateur, plutôt que seulement d'un bibliothécaire, serait justifié. Mieux formés que les bibliothécaires, les conservateurs ont vocation à diriger les bibliothèques des communes comptant plus de 20 000 habitants. Or,

¹ M^{me} Éliane Rauturier.

c'est le cas de Saint-Dié. Et il y a 36 500 habitants dans la Communauté de communes à laquelle la Bibliothèque est appelée à être transférée.

Dans ces conditions le recrutement d'un bibliothécaire apparaît comme le *minimum minimorum*. Encore doit-il être particulièrement qualifié.

Ces arguments ont été pris en compte par la Ville.

Le jury constitué pour auditionner les candidats comme suite au deuxième appel à candidatures a sélectionné celle d'une bibliothécaire (aucun conservateur n'était candidat). Cette bibliothécaire a été à nouveau entendue, après l'inspection, par un jury comprenant l'Inspection générale des bibliothèques, ainsi que, sur son conseil, la DRAC et la Médiathèque départementale (11.2.15). Alors que ce rapport s'achève, une décision est sur le point d'être prise.

2.2. À terme : de nouveaux locaux pour une Bibliothèque intercommunale

2.2.1. Une hypothèse digne d'intérêt

L'alternative est la suivante pour doter la Bibliothèque de locaux plus appropriés :

- restructurer et réhabiliter son siège actuel;
- transférer la Bibliothèque dans un autre bâtiment, soit spécialement construit soit existant et convenant à cet usage.

Ces deux options ont été prises en considération par la Ville. Une visite de l'architecte-conseil du Service du livre et de la lecture, sollicité par la DRAC (décembre 2011), a contribué à les préciser.

Option 1 : rénovée *in situ*, la Bibliothèque le serait dans le cadre de la mise en place d'un ensemble intégré Bibliothèque /Musée; la circulation entre les deux établissements serait facilitée, des fonctions et espaces partagés¹.

Option 2 : un groupe de bâtiments qui abritaient auparavant le Tribunal d'instance, le Commissariat et la Chambre de commerce et d'industrie était vacant (place Jules Ferry, où se trouve aussi l'Hôtel de ville); c'est là que la Bibliothèque pourrait être relogée².

Il a été convenu entre la Ville et la DRAC qu'une étude serait commandée par la première, avec le soutien financier de la seconde, pour développer ces deux hypothèses.

Sous réserve de cette étude, l'idée d'un nouveau complexe Musée/Bibliothèque a d'abord été privilégiée par les deux partenaires. Elle méritait de l'être, du fait de la centralité de l'emplacement et des mutualisations et synergies qu'elle aurait favorisées.

¹ Auraient en particulier fait l'objet de mises en relation les fonds Goll et Jules Ferry, présents dans les deux institutions. À l'extérieur, il était question de couvrir la cour qui leur est commune, un ascenseur logé dans une colonne externe venant desservir la Bibliothèque.

² Un projet prévoyait de créer dans ces locaux une Maison de la géographie, en lien avec le Festival international de géographie. Des expositions s'y tiennent occasionnellement.

Or la Ville y a finalement renoncé sans que l'étude ait été réalisée, notamment parce que le départ de la Bibliothèque libérerait des espaces pour le Musée. Des travaux ont d'ores et déjà été entrepris au bénéfice exclusif de celui-ci.

Dès lors, un déménagement de la Bibliothèque n'appelle aucune objection de principe **pour peu que le nouveau bâtiment offre les mêmes avantages que l'actuel (centralité) sans ses inconvénients (l'essentiel des espaces publics au deuxième étage/troisième niveau, parties insalubres).**

Une implantation dans le quartier de la gare, effectuée à l'occasion d'une opération plus vaste de requalification de celui-ci, a été autrefois évoquée. Cette éventualité est aujourd'hui abandonnée au profit du transfert dans le groupe de bâtiments précité. Ce dernier offre des perspectives intéressantes : comme le bâtiment actuel, et à la différence du quartier de la gare, il est central, mais n'est pas bâti sur une emprise étroite et à flanc de colline comme l'est le bâtiment actuel.

Cet ensemble est aujourd'hui la propriété de l'Établissement public foncier de Lorraine (EPFL). Il est prévu qu'il soit acquis par la Ville ou par la Communauté de communes ou par les deux. Il fait actuellement l'objet d'une étude cofinancée par l'EPFL¹, destinée à dresser un état matériel (surfaces, solidité, salubrité, accessibilité, etc.).

Bien qu'elle porte, nous a-t-il été indiqué, le titre d'étude de programmation, cette étude n'a pas été conçue en vue de l'installation d'une bibliothèque. Aussi, conformément aux recommandations de la DRAC, une étude spécifique doit-elle être réalisée. **Alors que la rédaction du rapport était en cours et comme suite à la visite du signataire, auquel le maire a bien voulu faire connaître son accord sur ce point, la Ville s'est d'ores et déjà mise en relation avec la DRAC dans cette perspective.** L'État est susceptible de concourir au financement (concours particulier Bibliothèques de la DGD).

La première hypothèque à lever est évidemment celle des surfaces. Sont-elles suffisantes pour accueillir la Bibliothèque, une Bibliothèque accomplissant le saut qualitatif attendu ? Il s'agit à la fois de loger les importantes collections patrimoniales et de déployer des espaces publics proposant des prestations conformes aux standards contemporains : libre accès à une offre documentaire diversifiée; confort favorable au séjour; services numériques; ateliers; espaces pour des animations variées, etc. Doit aussi être pris en compte le fait, désormais presque acquis (voir *infra*, 2.2.3), que la Bibliothèque deviendra celle de toute la Communauté de communes (CC).

C'est sous réserve de la réponse apportée à cette question que pourrait être envisagée l'arrivée d'autres services dont la proximité serait à même de bénéficier à toutes les parties. D'ores et déjà transférée à la CC, une ludothèque aurait tout particulièrement sa place auprès de la Bibliothèque. Ce serait également le cas de certains espaces du Festival international de géographie.

Il est rappelé que la partie bibliothèque de l'opération est susceptible de bénéficier d'une aide financière de l'État (concours particulier Bibliothèques de la DGD). En outre, les crédits FEDER, gérés par le Conseil régional, peuvent être utilisés pour des projets d'investissements dans le secteur des technologies de l'information et de la communication.

¹ Un document intitulé *État des lieux et analyse technique*, daté du 24 avril 2014, nous a été communiqué.

2.2.2. Un nouveau bâtiment, mais aussi une nouvelle Bibliothèque

Il y a lieu d'insister sur ce point : le transfert de la Bibliothèque ne saurait se faire à l'identique. Il s'agit de saisir cette occasion pour la transformer en Bibliothèque répondant aux standards actuels. Ceci suppose une réflexion approfondie sur les objectifs visés : démocratisation culturelle; information; échange et sociabilité; insertion dans une politique culturelle globale; accompagnement des publics éloignés de la lecture et de la culture; desserte effective de l'ensemble de la Communauté de communes; préservation et valorisation des fonds patrimoniaux, etc.

Le concours de l'État est au demeurant subordonné à la production pour le nouvel équipement d'un *projet scientifique, culturel, éducatif et social*.

2.2.3. Vers une Bibliothèque intercommunale

▪ La Communauté de communes de Saint-Dié-des-Vosges

Créée à compter du 1^{er} janvier 2014, la Communauté de communes (CC) de Saint-Dié des Vosges est née de la fusion de deux CC, celle du Val de Meurthe et celle de la Haute-Meurthe, que sont alors venues rejoindre la ville de Saint-Dié, qui ne faisait jusque-là partie d'aucun EPCI, et une commune auparavant membre d'une autre CC (Taintrux). D'abord dénommée CC des Vallées de la Haute Meurthe, elle a pris le nom de CC de Saint-Dié-des-Vosges en juin 2014.

Outre Saint-Dié, elle comprend huit communes. L'ensemble totalise 36 483 habitants (2011) :

Saint-Dié-des-Vosges	21 361 h.
Arnould	3 363 h.
Fraize	3 062 h.
Saulcy-sur-Meurthe	2 835 h.
Plainfaing	1 803 h.
Taintrux	1 573 h.
Saint-Léonard	1 370 h.
Ban-sur-Meurthe-Clefcy	946 h.
Mandray	620 h.

Le président de la CC est le maire de Saint-Dié-des-Vosges. Ce n'était pas le cas du précédent maire.

▪ Le projet de transfert de la Bibliothèque municipale de Saint-Dié

Il a été décidé de transférer le CEMOD (conservatoire-école de musique) à la CC. Ce transfert sera effectif en 2015.

Il est envisagé de transférer également à la CC, toujours en 2015, la Bibliothèque.¹

Deux options se présentent :

¹ Hors domaine culturel, est aussi envisagé le transfert d'un secteur avec lequel il est souhaitable que les bibliothèques territoriales collaborent : celui de la petite enfance.

- le transfert à la CC de la Bibliothèque telle qu'elle est, la nouvelle Bibliothèque lui succédant le moment venu;
- une prise de compétence par la CC qui se limiterait au projet et au nouvel équipement.

Pour diverses raisons, l'hypothèse la plus pertinente est la seconde. C'est celle que privilégie la Ville.

Le transfert à la CC - et la probable extension de celle-ci jusqu'à devenir une communauté d'agglomération constituée de trois voire quatre des actuelles CC - impliquent que la nouvelle Bibliothèque soit pensée et calibrée dans cette perspective.

La nouvelle Bibliothèque doit :

- proposer des services effectifs, sur place et à distance, à l'ensemble de la population de la CC et pas seulement aux Déodatien¹;
- constituer pour ce faire avec les autres bibliothèques municipales existantes, dont suit une description², et en liaison avec la Médiathèque départementale qui dessert ces bibliothèques, un réseau.

	Population	Inscrits	% Inscrits/ population	Budget acquisitions 2013	Personnel	Surface
Arnould	3 343	226	6,76	2 753 €	Salarié ½ temps cat. C	40 m ²
Fraize	3 107	251	16,96	7 100 €	Salarié cat. C	210 m ²
Mandray	644	41	6,37	300 €	Bénévole formé	16 m ²
Saint - Leonard	1 409	113	8,02	350 €	Bénévole formé	32 m ²
Saulcy	2 470	44	1,78	450 €	Salarié cat. C	38 m ²
Taintrux	1 610	77	6,76	387 €	Bénévole formé	55 m ²

Comme le montre ce tableau, ces bibliothèques sont insatisfaisantes, d'où résultent des taux d'inscrits particulièrement faibles. La Bibliothèque de Fraize fait exception. Petite mais de belle facture, ses plages d'ouverture ont récemment été portées de 13 h à 21 h.; et elle est sur le point de s'ouvrir aux CD et aux DVD.³

Cette situation n'en justifie que plus l'existence d'un équipement communautaire central apte à coordonner les efforts, à apporter son appui aux autres et à élever le niveau de services.

- **À terme : une mutualisation de toutes les bibliothèques municipales de la CC ?**

¹ Les habitants des huit autres communes de la CC représentent aujourd'hui entre 7 et 8 % des usagers inscrits de la Bibliothèque. L'expérience montre qu'ils viendront plus nombreux si celle-ci fait un saut qualitatif.

² Source : la Médiathèque départementale.

³ Par ailleurs, le maire de Saulcy aurait l'intention de doter sa commune d'une bibliothèque plus grande.

À terme, le transfert à la CC de tout ou partie des autres bibliothèques municipales pourrait être envisagé. D'un point de vue fonctionnel, les avantages sont certains.

Il arrive toutefois que de tels transferts suscitent des réticences de la part des communes concernées et des personnels, notamment bénévoles, qui animent leurs bibliothèques. Or, entre l'intégration et une coexistence sans coopération, existent toutes sortes de degrés intermédiaires : carte d'accès commune; catalogue commun et circulation des documents; animations partagées, etc.

2.2.4. Méthode

Il est déconseillé de dissocier la fonction de directeur de la Bibliothèque actuelle et de chef de projet pour la Bibliothèque à venir. Le directeur de la Bibliothèque en serait délégitimé. Et l'expérience montre qu'une telle dissociation est la source de malentendus voire de conflits.

La double opération (définition du projet dans une perspective intercommunale, transfert dans les nouveaux locaux) devra donner lieu à un comité de pilotage auquel il serait profitable à la Ville d'associer l'État (DRAC) et la Médiathèque départementale.

Par ailleurs, avant l'ouverture, la mise en œuvre d'un plan de formation des personnels sera nécessaire.

2.3. Dans l'immédiat : les chantiers

Dès lors que le transfert de la Bibliothèque dans de nouveaux locaux est décidé et qu'il est de ce fait exclu d'engager d'importants travaux pour elle dans le bâtiment actuel, c'est bien dans ce transfert que réside la clef de services au public mis à jour et développés.

Pour autant, des mesures peuvent être prises ici et maintenant, qui amélioreront ces services. Certaines resteront en outre utiles dans les nouveaux locaux.

2.3.1. Management et organisation

- **Pilotage – Projet de service**

Sur la base d'un diagnostic général, d'autant plus nécessaire après la longue vacance du poste de directeur, et que le présent rapport contribuera à alimenter, il est conseillé d'élaborer un **projet de service** dûment validé et soutenu par l'autorité municipale, pour la période à courir jusqu'au transfert.

Les objectifs seront en particulier les suivants :

- améliorer les services au public;
- remotiver les personnels;
- préparer le déménagement.

Des choix seront nécessaires, qui ne sont pas techniques mais politiques. Ont été mises en relief dans ce rapport les tensions entre d'une part le maintien de plages d'ouverture correctes et les services hors-les-murs, entre le fonctionnement de la centrale et celui des annexes.

D'un côté, la Ville, à juste titre, attend de la Bibliothèque qu'elle conduise une action culturelle déterminée, qu'elle participe à sa manière de l'action sociale en desservant des publics spécifiques (enfants, personnes âgées, personnes en situation de handicap). D'un autre côté, ces orientations, consommatrices de temps et appelant des déplacements hors de la Bibliothèque, pèsent, risquent de peser sur les pages d'ouverture.

Pour appuyer le nouveau directeur, une sorte de *comité du changement* pourrait être mis en place, comprenant en particulier l'adjointe à la culture et le directeur de l'action culturelle ainsi que l'adjointe en charge des ressources humaines et la directrice des ressources humaines.

- **Redéployer du temps de travail vers les services au public**

Permettraient de redéployer du temps de travail des agents au bénéfice des services au public :

- le décloisonnement des services;
- la centralisation des opérations de prêt et de retour, actuellement éclatées dans les sections;
- l'importation des notices catalographiques (la Bibliothèque de Saint-Dié est probablement une des dernières à créer les notices de son catalogue au lieu de les importer).

2.3.2. Les services au public

Pour mieux répondre aux attentes et besoins de la population, au moins trois « matériaux » sont disponibles :

- les exemples offerts par des bibliothèques récentes;
- la structure du public actuel (âge, sexe, diplôme, profession, etc.), rapportée à celle de la population municipale (ou communautaire) et à celle du public de bibliothèques comparables ;
- des usages d'ores et déjà relevés dans ce rapport, parmi lesquels : baisse des emprunts à l'exception de ceux de DVD; augmentation de la consultation du blog/site et du nombre des sessions Internet; demande croissante d'animations, en particulier de la part des établissements scolaires.

Pour les compléter, une enquête auprès des usagers pourrait être réalisée.

- **Améliorer l'accès à la Bibliothèque**

Le fait que la Bibliothèque ne puisse pas délivrer la carte Cité Pass', clef de tarifs plus attractifs, pose un problème général dont la résolution dépasse le cadre de ce rapport. S'agissant de la Bibliothèque, il s'agit d'un frein à l'inscription.

Sous réserve de l'adoption des mesures préconisées pour redéployer du temps de travail vers les services au public (voir *supra* 2.3.2) ainsi que de la fermeture de l'annexe Lamartine/Kellerman/Kafé (voir *infra*), et de l'étude de leur impact sur la disponibilité des agents, une extension modérée des pages d'ouverture pourrait être envisagée, déterminée en fonction des attentes identifiées¹.

¹ Voir sur cette question l'ouvrage récemment publié sous la direction de Françoise Muller et Marine Rigeade : *Ouvrir grand la médiathèque. Faire évoluer les horaires d'ouverture*, Association des Bibliothécaires de France en partenariat avec le ministère de la Culture et de la Communication, 2014.

▪ **Faciliter l'usage de la Bibliothèque**

Faciliteraient l'usage de la Bibliothèque :

- la rédaction d'un guide du lecteur, imprimé et en ligne;
- l'amélioration de la signalétique, aujourd'hui largement défailante (mise à jour, extension, unification);
- la formation des personnels à l'accueil.

Les espaces publics pourraient évoluer en vue d'une meilleure lisibilité¹. Pour ce faire, il pourrait être envisagé de réduire le nombre des documents.

▪ **Adapter aux attentes l'offre en documents et en services, et la façon dont elle est proposée**

Il serait nécessaire de **formaliser la politique documentaire** (documents à acquérir; parmi les documents acquis : documents à conserver, en accès direct ou indirect, ou à éliminer).

Cette formalisation impliquera une analyse de l'offre actuelle. Elle conduira à des désherbages et, s'agissant des achats, à des redéploiements.

Concernant les premiers (désherbages), un tri du fonds d'étude a été entrepris et interrompu. Il y a lieu de le reprendre, certains documents étant obsolètes.

Concernant les seconds, **une ouverture aux ressources en ligne est indispensable**. Dans la continuité de l'expérimentation menée grâce à la Médiathèque départementale, certaines pourraient être testées, en fonction de l'attente du public, de leur aptitude à y répondre (fond et forme) et des coûts.

Parmi les besoins aujourd'hui insatisfaits, on relèvera :

- un véritable espace adolescents, significatif, diversifié et nettement séparé de l'espace enfants;
- l'autoformation;
- l'accompagnement des usagers d'Internet (salle multimédia); **des ateliers ne manqueraient pas de trouver leur public; ils pourraient être confiés à des étudiants et/ou emplois aidés.**

En usage dans de nombreuses bibliothèques, la réunion des documentaires adultes et des documentaires adolescents présente des avantages, en particulier celui d'offrir aux adultes les moins à l'aise avec la culture et l'écrit une documentation plus accessible, sans leur imposer de se rendre dans les espaces des jeunes.

▪ **Action culturelle - Éducation artistique et culturelle**

Les animations sont annoncées par la Bibliothèque environ un mois avant (blog/site, presse locale, magazine de la Ville [*Notre Saint-Dié-des-Vosges*]). Il serait bon de tendre vers des programmes annuels, ou à tout le moins semestriels ou trimestriels.

¹ Un seul exemple : il y a deux coins presse en section adultes. Pourquoi deux ?

De 2008 à 2011, la Bibliothèque s'est inscrite dans le Plan territorial d'éducation artistique en organisant des ateliers d'écriture animés par des auteurs en résidence. Cette participation s'est ensuite interrompue. Il est opportunément question de la reprendre.

Dans la même direction, une part de l'action culturelle pourrait être revisitée dans la perspective de l'éducation artistique et culturelle. Le Service du livre et de la lecture du ministère de la Culture et de la Communication vient de consacrer un rapport à cette priorité gouvernementale¹. On y trouve conseils pratiques et exemples. Parmi les ressources disponibles : la Bibliothèque numérique des enfants de la BnF² et le site pédagogique CLASSES du même établissement³. Des initiatives sont signalées, plus spécialement destinées aux adolescents (plateformes interactives de divers types).

▪ **Les services hors-les-murs et les annexes**

Les deux annexes sont désignées tantôt par les noms d'écrivains qui leur ont été donnés (La Fontaine, Lamartine), tantôt par ceux des quartiers où elles sont situées (Saint-Roch, Kellerman). L'annexe Lamartine/Kellerman est aussi parfois qualifiée de Kafé, du nom de la structure qui l'abrite, ou de « Bibliobulle de Kellerman-Service hors-les-murs ».

Sur certains documents les deux annexes apparaissent comme formant un « pôle de proximité ». Mais il arrive que cette expression soit au pluriel, chacune d'elles constituant donc un pôle.

Selon les sources le terme « Bibliobulle » se réfère soit à l'annexe Lamartine/Kellerman et au service hors-les-murs (Rapport d'activité 2013) soit aux dépôts qui constituent l'activité principale de ce service (« bibliobulles »).

Ces fluctuations sont révélatrices d'une interrogation sur les missions des annexes et sur les activités hors-les-murs, des difficultés de la Bibliothèque à les faire vivre et de leur articulation à la centrale.

Il y a lieu de regretter la régression que représente pour l'annexe Lamartine/Kellerman les conditions de son transfert dans les locaux du Kafé. L'issue la plus favorable serait de lui permettre de retrouver les surfaces perdues en la logeant dans un autre bâtiment ou en aménageant, dans l'actuel, un espace d'un seul tenant, identifiable comme tel et accessible.

À défaut, et devant l'inadéquation totale de la situation, mieux vaudrait en tirer les conséquences en procédant à la fermeture de cette annexe. À charge pour la Bibliothèque

- d'offrir des prestations améliorées à La Fontaine, en particulier des plages d'ouverture élargies et plus stables; **une rénovation générale de cette annexe s'imposerait;**
- plus généralement, de développer les services hors les murs.

Dans cette perspective, la Ville évoque l'éventualité d'acquérir un bibliobus. L'utilité de celui-ci pourrait de fait redoubler après le transfert de la Bibliothèque à la CC : il serait conduit à desservir aussi les autres communes de la CC.

¹ *Enquête sur les actions des bibliothèques territoriales en matière d'éducation artistique et culturelle (EAC)*, janvier 2015 : <http://www.culturecommunication.gouv.fr/Politiques-ministerielles/Livre-et-Lecture/Actualites/Enquete-sur-l-Education-artistique-et-culturelle-en-bibliotheque>

² <http://enfants.bnf.fr>

³ <http://classes.bnf.fr/index.php>

Le portage à domicile pourrait être délégué à des associations, moyennant le respect des valeurs déontologiques du service public.

Toujours s'agissant des services hors-les-murs, la délégation faite aux annexes par la centrale, l'articulation entre celle-ci et les annexes appellent un examen.

2.3.3. *Les fonds patrimoniaux*

D'une manière générale, le rattrapage des carences en matière de conservation, de signalement et de mise en valeur des fonds patrimoniaux de la Bibliothèque est subordonné :

- quant au contexte, à une meilleure prise de conscience par la Ville de la qualité de ces fonds et des possibilités qu'ils offrent en matière d'identité et d'attractivité; le *Graduel*, le fonds Goll constituent certes des parties majeures de ces fonds (et de ce point de vue, la numérisation et la mise en ligne du *Graduel* sont positives, comme est de bon augure le projet transfrontalier *Courage*, qui comporte une exposition sur Claire et Yvan Goll), mais ils ne limitent pas à eux;

- par le recrutement (nous y reviendrons) d'un agent spécialement formé et ne se consacrant qu'à ce secteur.

Compte tenu du retard accumulé, il n'y a que des urgences en matière de fonds patrimoniaux.

Parmi ces urgences, la plus pressante est de les préserver de nouvelles infestations, et d'abord de traiter enfin les documents touchés (périodiques locaux et estampes).

Il est également vivement recommandé de renforcer les règles présidant à la communication des documents, en particulier ceux qui contiennent de l'iconographie (surveillance constante des lecteurs, vérification de l'intégrité des documents à la fin de la consultation).

Le transfert dans les nouveaux locaux appelle un travail préparatoire considérable (inventaire, mise en ordre, état sanitaire et le cas échéant traitement, conditionnement, etc.).

Ces tâches de première nécessité ayant été accomplies :

- La rétroconversion des catalogues existants+ avec le concours de l'État (BnF et DRAC) permettrait de réparer une anomalie et de signaler en France et à l'étranger les documents concernés, dans l'intérêt de la Ville, de la culture et de la recherche.
- Ensuite devrait normalement suivre le traitement des fonds non catalogués.
- Des opérations de numérisation pourraient être conduites autour de fonds iconographiques aptes à mettre la Ville en valeur (ainsi le fonds Weick) et en liaison avec, par exemple, le Musée.

Il serait par ailleurs souhaitable de mettre en ligne la *Cosmographiæ Introductio*.

Ces opérations doivent être accomplies en liaison avec la Bibliothèque numérique de référence du Sillon lorrain¹.

Signalons par ailleurs que des manuscrits attribuables aux mêmes artistes que le *Graduel* auraient été identifiés¹. Une exposition les réunissant pourrait être organisée à Saint-Dié².

¹ La maîtrise d'œuvre est assurée par la Bibliothèque municipale classée de Nancy.

2.4. Dans l'immédiat : les moyens

2.4.1. *Les personnels*

▪ Remotiver

La remotivation si nécessaire du personnel passe par l'annonce claire à celui-ci d'un *projet* pour la Bibliothèque - mesures immédiates puis transfert dans un nouveau bâtiment - et par son association à la définition et à la mise en application.

▪ Former

Les formations ont actuellement pour origine les demandes des agents, formulées au fil de l'eau, en fonction de la réception des catalogues.

Il importe de bâtir de véritables plans de formation, adaptés aux évolutions mises en œuvre avant le déménagement, puis à la nouvelle Bibliothèque³.

▪ Recruter des profils manquant

Des pistes ont été suggérées, permettant de redéployer du temps de travail au bénéfice des services au public. Il reste que des compétences font défaut à la Bibliothèque.

Certaines peuvent être acquises au moyen de formations appropriées. Mais d'autres passent par des recrutements.

Il manque à la Bibliothèque :

- **un agent de catégorie A ou B apte à prendre en charge à temps plein les fonds patrimoniaux** (les retards accumulés, le travail à accomplir justifieraient la mise en place d'un service de deux ou trois personnes);
- **un agent ou plusieurs agents particulièrement au fait des ressources et services numériques** (A ou B et/ou contrats aidés).

Sans le recrutement de ces profils à brève échéance, le retard de la Bibliothèque ne pourra pas être comblé, le transfert suffisamment préparé.

La Bibliothèque recourt peu aux contractuels : étudiants, emplois aidés. Ils permettraient pourtant de répondre à des besoins (plages d'ouverture, ateliers multimédia, etc.) sans créer des postes de fonctionnaires.

2.4.2. *Système informatique de gestion (SIGB) et site Web*

La disposition d'un SIGB adapté au Web est une priorité.

¹ Par François Avril, ancien conservateur général à la BnF et un des meilleurs spécialistes de peinture médiévale.

² Une journée professionnelle sur la muséographie de l'écrit devrait être organisée en juin 2015 par Médial et la DRAC.

³ Une période de fermeture précèdera nécessairement la réouverture dans les nouveaux locaux. C'est durant cette période que peuvent notamment trouver place les formations préconisées.

Deux hypothèses ont été identifiées par la Bibliothèque pour se doter au moindre coût d'un tel SIGB et transformer notamment par là le « blog » de la Bibliothèque en un véritable site :

- adoption d'un logiciel libre, pour un coût d'environ 40 000 €;
- émigration vers la version Web du logiciel actuellement utilisé (Orphée), pour un coût d'environ 6 000 €, Orphée ne facturant que la formation.

Qu'il s'agisse ou non d'un logiciel libre, une réinformatisation complète est à envisager, tenant compte des fonctionnalités liées aux nouveaux services à mettre en place.

À défaut, l'option 2 peut être retenue, la réinformatisation étant engagée ultérieurement pour prise d'effet dans les nouveaux locaux.

Comme la première, cette option 2 est susceptible de bénéficier d'une aide de l'État (concours particulier Bibliothèques de la DGD).

2.4.3. Coopérations

▪ À Saint-Dié

Paradoxalement, c'est avec les autres établissements ou organismes culturels, en particulier le Musée, que la collaboration de la Bibliothèque semble la moins nourrie.

Chaque année en octobre depuis 1990, la ville organise, avec le soutien du ministère de la Culture et de la Communication, le Festival international de géographie (FIG)¹. Cet événement majeur n'est pas remis en cause par la nouvelle municipalité qui, pour des raisons budgétaires, s'est contentée de réduire d'un jour (3 au lieu de 4) la durée du festival. La Bibliothèque participe au FIG en co-organisant le Salon du livre qui l'accompagne. **Mais il existe une large marge de progression pour cette collaboration susceptible de profiter aux deux parties.**

▪ Avec le Conseil général

La Bibliothèque de Saint-Dié bénéficie des services de la Médiathèque départementale (MD) : les formations organisées par la MD sont ouvertes aux personnels de la Bibliothèque; dans le cadre des expérimentations menées par la MD pour le développement des ressources numériques, la Bibliothèque a bénéficié durant deux ans à titre gratuit d'un bouquet (ToutApprendre).

La Bibliothèque participe aux « Rencontres avec » organisées chaque année par la MD. Elle lui fait parvenir les statistiques annuelles recueillies par la MD - et transmises par celle-ci au ministère de la Culture et de la Communication - afin de disposer d'états des lieux à jour de la lecture publique dans le Département.

Il est de l'intérêt de la Bibliothèque et de la Ville que cette coopération se développe et s'inscrive dans la durée. La signature d'une convention en bonne et due forme serait de bonne méthode.

¹ <http://www.fig.saint-die-des-vosges.fr/>

Après transfert de la Bibliothèque à la CC, une concertation étroite avec la MD sera indispensable pour répartir les rôles s'agissant des Bibliothèques des autres communes de la CC. En effet, d'un côté, elles sont desservies par la MD et il n'est pas souhaitable que cette desserte s'arrête à brève échéance. D'un autre côté, la Bibliothèque de Saint-Dié sera appelée à assumer, en fait ou en droit, la fonction de tête de réseau.

Conclusion

Dans son apparence, dans sa conception, la Bibliothèque municipale de Saint-Dié reste largement telle qu'elle était dans les années 1960-1980. L'écart s'est creusé entre les besoins et attentes de la population et l'offre de documents et de services.

Des collections patrimoniales présentant pourtant le plus grand intérêt, local mais aussi national, national mais aussi international, sont mal conservées, mal signalées, insuffisamment mises en valeur.

Une profonde rénovation de la Bibliothèque est nécessaire.

De ce point de vue et sous réserve d'une étude, sa réimplantation dans l'ensemble immobilier de la place Jules-Ferry offre une possibilité qui mérite d'être explorée.

Cette réimplantation doit être précédée pour la Bibliothèque d'un véritable projet visant à la conformer aux standards contemporains. Ce projet doit intégrer la dimension officiellement intercommunale que donnera à la Bibliothèque son transfert à la Communauté de communes, vouée à devenir, à terme, une Communauté d'agglomération.

Jean-Luc GAUTIER-GENTÈS
inspecteur général des Bibliothèques

Réponse de la Ville

VILLE DE
SAINT-DIÉ-DES-VOSGES



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
SAINT-DIÉ-DES-VOSGES, le 30 mars 2015

Le Maire de la Ville
de SAINT-DIÉ-DES-VOSGES
Président de la Communauté de Communes
Président du Pays de la Déodatie

à

Monsieur Dominique AROT
Doyen de l'Inspection Générale des Bibliothèques
110 rue de Grenelle
75357 PARIS CEDEX 07

Nos réf. : DV/AR/CB

Monsieur le Doyen,

J'accuse réception de votre courrier du 24 février 2015 relatif à l'envoi du projet de rapport établi par Monsieur Jean-Luc GAUTIER-GENTÈS, inspecteur général des bibliothèques sur la médiathèque Victor HUGO de SAINT-DIÉ-DES-VOSGES.

C'est avec une attention particulière que j'en ai pris connaissance.

Je vous informe que je n'ai pas de remarque particulière à formuler.

Vous souhaitant bonne réception de la présente,

Je vous prie de croire, Monsieur le Doyen, à l'expression de ma parfaite considération.

David VALENCE

Personnes rencontrées

M. David VALENCE, maire de Saint-Dié-des-Vosges et président de la Communauté de communes de Saint-Dié-des-Vosges.

M^{me} Claude KIENER, adjointe au maire, chargée de l'urbanisme, des parcs et jardins, des jumelages et de la culture.

M. Bruno DIDIER, directeur général des services.

M. Géraud DIDIER, directeur de l'action culturelle.

M^{mes} Nadine GUYOT et Catherine HELBLING, co-directrices de la Bibliothèque municipale par intérim, et l'ensemble du personnel.

Annexes

1. Inscriptions à la Bibliothèque municipale : tarifs
2. Action culturelle, 2010-2013
3. État des fonds patrimoniaux au 10.11.2014

ANNEXE 1

INSCRIPTION À LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE : TARIFS

Catégories	inscription	maint. famille
	en euros pour un an	en euros pour un an
Adultes (selon le barème de la Carte Cité Pass* en vigueur)		
	5.00	7.50
	11.50	21.50
	16.50	31.50
	21.50	36.50
Adultes (sans carte Cité Pass*)	21.50	36.50
Adhérents SABM (sur présentation de la carte SABM de l'année en cours)	1/2 tarif sur toutes les catégories	
Toutes primaires de la ville		
Moins de 18 ans, chômeurs, étudiants	Gratuit	
Levées, collèges, IUT* (adhésion de l'établissement ou bénéfice de ses enseignants)	Gratuit	
Collectivités autres (centre social, associations...)	110.00	
	31.50	

* 1 carte individualisée sera remise aux enseignants dont l'établissement est adhérent

EXTERIEURS A SAINT-DIE DES VOSGES

Catégories	inscription
	en euros pour un an
Adultes	41.00
Moins de 18 ans, chômeurs, étudiants	10.00
Famille (adultes et enfants)	51.50
Fratrie (enfants avec les parents)	15.50
Collectivités	51.50
Adhérents SABM (sur présentation de la carte SABM de l'année en cours)	1/2 tarif sur toutes les catégories

CATEGORIES SPECIFIQUES

	en euros
Touristes (adhésion de deux mois) selon leur catégorie	
Adultes	16.00
Moins de 18 ans, chômeurs, étudiants	7.00
Famille	26.00
Colomes, centres aérés (adhésion d'un mois)	100.00

ANNEXE 2
ACTION CULTURELLE 2010-2013

ACTION CULTURELLE

		2010			2011			2012			2013		
		Nbre actions tout public	Enfants	Nbre personnes	Nbre actions tout public	Enfants	Nbre personnes	Nbre actions tout public	Enfants	Nbre personnes	Nbre actions tout public	Enfants	Nbre personnes
H4. Actions au sein de l'établissement													
Expositions	H402	11	3	0	12	2	0	9	8	498	15	3	1 527
Manifestations	H406	39	8	4 458	97	147	6 821						
dont conférences, lectures		10	0	468	10	2	450			1 719	161	31	2 712
Concerts	H410	5	0	60	6	4	597			914	7	3	460
Heures du Conte	H418		3	133	0	10	200			88	54	54	1 162
Clubs lecture, ateliers d'écriture	H421	16	0	160	15	0	242			20	14	0	80
Fêtes, Salons	H425	1	1	2 574	2	0	2 382			2	2	0	1 600
Autres	H429	7	4	1 063	64	131	2 950			1	6	0	320
Nbre de formations	H433	6	2	386	17	5	240			68	11	17	313
Total		95	21	9 302	223	301	13 882	144	142	6 994	317	108	8 174

		2010		2011		2012		2013	
		Nbre actions tout public	Nbre personnes						
H5. Hors établissements									
Actions Hors-les-Murs	H502	10	150	10	203	188	1 527	132	735
Valorisation collections	H504	10	1	64	52			n.c.	n.c.

ANNEXE 3
RAPPORT SUR LES FONDS PATRIMONIAUX

**ETAT DES FONDS PATRIMONIAUX DE LA MEDIATHEQUE VICTOR HUGO
SAINT-DIE-DES-VOGES AU 10/11/2014**

FONDS DE LA RESERVE

FONDS		TITRES	OBSERVATIONS
Res 1 à 1.088		TOTAL 1.088	
Incunables Inc 1 à 144	144 vol.	TOTAL 144	sur registre inventaire non catalogué non informatisé
XVIe Res + autres cotes	365 vol.	TOTAL 342	sur registre inventaire dans catalogue manuscrit et dactylographié non informatisé
XVIIe Res + autres cotes	97 vol.	TOTAL 67	sur registre inventaire dans catalogue manuscrit et dactylographié non informatisé
XVIIIe Res + autres cotes	129 vol.	TOTAL 60	sur registre inventaire dans catalogue manuscrit et dactylographié non informatisé
XIXe Res + autres cotes	135 vol.	TOTAL 100	sur registre inventaire dans catalogue manuscrit et dactylographié non informatisé
XXe Res + autres cotes	620 vol.	TOTAL 424	sur registre inventaire dans catalogue manuscrit et dactylographié peu informatisé
XXIe Res + autres cotes	53 vol.	TOTAL 12	sur registre inventaire dans catalogue manuscrit et dactylographié peu informatisé
Adolphe Weick-Mouroit plaques de verre	Dépôt 1989 S.A.B.M.	TOTAL 5.555	liste sur papier
Jules Ferry dossiers et correspondance	dépôt 1955 Sorbonne	TOTAL 200 vol.	catalogue manuscrit
journaux satiriques 1869 – 1899		TOTAL 11	sur registre inventaire dans catalogue manuscrit et dactylographié non informatisé
journaux Gazette Vosgienne 1914 – 1918		non chiffré	sur registre inventaire dans catalogue manuscrit et dactylographié informatisé
André Nau partitions	don 2009 Mr Claudel	TOTAL 410	liste sur papier
manuscrits Ms 1 à 134	155 vol.	TOTAL 134	sur registre inventaire dans catalogue manuscrit et dactylographié non informatisé

**ETAT DES FONDS PATRIMONIAUX DE LA MEDIATHEQUE VICTOR HUGO
SAINT-DIE-DES-VOSGES AU 10/11/2014**

DOCUMENTS EN ATTENTE RESERVE

FONDS		TITRES	OBSERVATIONS
Henri Grandblaise monnaies	Achat 1966	TOTAL 16.000	non enregistré
Paul Gaidon photographies	dépôt 2007 S.A.B.M.	TOTAL 35	non enregistré
Albert Ohl des Marais plaques de cuivre		TOTAL 160	sur registre inventaire
numérisation Société Arkhenum Graduel	2005	263 cédéroms	non enregistré
Cosmographiae Introductio			
microfilms IRHT	2005	20 bobines	non enregistré
48 manuscrits			
7 incunables			
divers microfilms		43 bobines	non enregistré
microfilms registres paroissiaux		15 bobines	non enregistré
numérisation Sté Kharbine Tapabor	2006	19 bobines	non enregistré
Adolphe Weick-Mouroit plaques de verre			
microfilms Société Kodak	1990		non enregistré
Adolphe Weick-Mouroit plaques de verre			
microfilms Société Kodak bibliothèque	1990		non enregistré
plaques de verre			
Saint-Dié-des-Vosges cartes postale		6 classeurs	non enregistré
microfilms Gazette Vosgienne		22 bobines	non enregistré
microfiches registres paroissiaux		TOTAL 277	non enregistré
Claire et Yvan Goll		non chiffré	non enregistré
livres des différents fonds de la bibliothèque		non chiffré	sur registre inventaire dans catalogue manuscrit et dactylographié non Informatisé
dossiers divers		non chiffré	non enregistré

**ETAT DES FONDS PATRIMONIAUX DE LA MEDIATHEQUE VICTOR HUGO
SAINT-DIE-DES-VOSGES AU 10/11/2014**

FONDS PARTICULIERS au 1^{er} étage

FONDS		TITRES	OBSERVATIONS
Musical		TOTAL 1.594	sur registre inventaire
partitions M 50.000 à 51.241		1.241	dans catalogue manuscrit
33 tours M 1 à 353		353	et dactylographié
			non informatisé
photographies grand format		TOTAL 310	sur registre inventaire
gPh 1 à 310			non informatisé
petites cartes		TOTAL 361	sur registre inventaire
CA 1 à 328		328	dans catalogue manuscrit
Cp 1 à 33		33	et dactylographié
			non informatisé
grands portraits		TOTAL 60	sur registre inventaire
GPO 1 à 60			dans catalogue manuscrit
			et dactylographié
			non informatisé
affiches		TOTAL 2.103	sur registre inventaire
A			dans catalogue manuscrit
Aa 1 à 1.473		1.473	et dactylographié
Ab 1 à 110		110	non informatisé
Ac 1 à 56		56	
Ad 1 à 32		32	
Ae 1 à 142		142	
Af 1 à 272		272	
Ag 1 à 18		18	
estampes		TOTAL 1.364	sur registre inventaire
E 1 à 502		502	dans catalogue manuscrit
EST 1 à 862		862	et dactylographié
			non informatisé
estampes pour le prêt		TOTAL 147	sur registre inventaire
ER 1 à 147		147	dans catalogue manuscrit
			et dactylographié
			non informatisé
Isidore Finance	legs	TOTAL 4.744	sur registre inventaire
positivisme	1919-1924		dans catalogue manuscrit
in 12 160.000 à 162.134	5.000 vol.	2.134	et dactylographié
in 8 125.000 à 126.901		1.901	non informatisé
in 4 110.000 à 110.582		582	
in folio 100.000 à 100.127		127	
Fernand Baldensperger	legs	TOTAL 3.476	sur registre inventaire
littérature comparée	1955		dans catalogue manuscrit
in 12 90.000 à 92.239	5.000 vol.	2.239	et dactylographié
in 8 50.000 à 51.139		1.139	non informatisé
in 4 20.000 à 20.098		98	

**ETAT DES FONDS PATRIMONIAUX DE LA MEDIATHEQUE VICTOR HUGO
SAINT-DIE-DES-VOSGES AU 10/11/2014**

FONDS PARTICULIERS au 1^{er} étage

FONDS		TITRES	OBSERVATIONS
Amis de Saint-Dié A.S.D. 1 à 769	don 1945-1950 769 vol	TOTAL 769	sur registre inventaire dans catalogue manuscrit et dactylographié non informatisé
Claire et Yvan Goll surréalisme in 12 500.000 à 500.944 in 8 505.000 à 506.026 in 4 510.000 à 510.513 in folio 515.000 à 515.043	legs/achats 1977	TOTAL 2.526 944 1.026 513 43	sur registre inventaire dans catalogue manuscrit et dactylographié peu informatisé
Maxime Alexandre surréalisme M.A. 1 à 47 in 12 M.A. 500 à 526 in 8 M.A. 1.000 à 1.046 in 4 M.A. 1.500 à 1.518	don/achat 1981	TOTAL 137 47 26 46 18	sur registre inventaire dans catalogue manuscrit et dactylographié peu informatisé
Ernest Gengenbach surréalisme In 12 G 1 à 731 In 8 G 1.000 à 1.029 In 4 G 1.500 à 1.523	don 1980 1.050 vol.	TOTAL 783 731 29 23	sur registre inventaire dans catalogue manuscrit et dactylographié non informatisé
Georges, Charles, Louis Sadoul histoire local – cinéma in 12 170.000 à 170.724 in 8 130.000 à 130.611 in 4 115.000 à 115.157	don 1970 1.500 vol.	TOTAL 1.492 724 611 157	sur registre inventaire dans catalogue manuscrit et dactylographié non informatisé
Edouard Ferry-Schützenberger régionalisme E.F.S. 1 à 509	legs 1888 715 vol.	TOTAL 509	sur registre inventaire dans catalogue manuscrit et dactylographié non informatisé
militaire 93.000 à 93.773	don 1966 773 vol.	TOTAL 773	sur registre inventaire dans catalogue manuscrit et dactylographié peu informatisé
numismatique 98.000 à 98.111		TOTAL 111	sur registre inventaire dans catalogue manuscrit et dactylographié non informatisé
Lorrain in 12 L. 10.000 à 11.883 in 8 L. 5.000 à 9.538 in 4 L. 2.000 à 3.817 in folio L. 1 à 108	1910	TOTAL 8.346 1.883 4.538 1.817 108	sur registre inventaire dans catalogue manuscrit et dactylographié peu informatisé
ancien XVIIe XVIIIe XIXe in 12 60.000 à 61.999 in 8 25.000 à 26.650 in folio 1 à 1.143	10.000 vol.	TOTAL 4.792 1.999 1.650 1.143	sur registre inventaire dans catalogue manuscrit et dactylographié non informatisé

**ETAT DES FONDS PATRIMONIAUX DE LA MEDIATHEQUE VICTOR HUGO
SAINT-DIE-DES-VOGES AU 10/11/2014**

DOCUMENTS EN ATTENTE au 1^{er} étage

FONDS		TITRES	OBSERVATIONS
Albert Ohl des Marais		non chiffré	non enregistré
Henri Rovel		non chiffré	non enregistré
René Martin	2002	non chiffré	non enregistré
cartes et plans		non chiffré	non enregistré
Grand Séminaire		non chiffré	non enregistré
militaire		non chiffré	non enregistré
Société philomatique Vosgienne		non chiffré	non enregistré
Fernand Baldensperger		non chiffré	non enregistré
Isidore Finance		non chiffré	non enregistré
Emile Lehr - Blondin	1902	non chiffré	non enregistré
Georges, Charles, Louis Sadoul		non chiffré	non enregistré
Lorrain		non chiffré	non enregistré
collection de journaux divers		17 boîtes	non enregistré
Grand Séminaire		non chiffré	non enregistré
Jansénisme		non chiffré	non enregistré
tracts divers		non chiffré	non enregistré
Jules Ferry	1966	non chiffré	non enregistré

**ETAT DES FONDS PATRIMONIAUX DE LA MEDIATHEQUE VICTOR HUGO
SAINT-DIE-DES-VOGES AU 10/11/2014**

FONDS GENERAL au 2e étage

FONDS		TITRES	OBSERVATIONS
usuels redescendus		TOTAL 190	sur registre inventaire dans catalogue manuscrit et dactylographié peu informatisé
grandes cartes et plans		TOTAL 1.077	sur registre inventaire dans catalogue manuscrit et dactylographié non informatisé
Gca 1 à 988		988	
Gcp 1 à 89		89	
grandes affiches		TOTAL 924	sur registre inventaire dans catalogue manuscrit et dactylographié non informatisé
Gaa 1 à 573		573	
Gab 1 à 61		61	
Gac 1 à 29		29	
Gad 1 à 77		77	
Gae 1 à 28		28	
Gaf 1 à 152		152	
Gag 1 à 4		4	
général XIXe XXe XXIe		TOTAL 35.461	sur registre inventaire dans catalogue manuscrit et dactylographié peu informatisé
in 12 62.000 à 77.299		15.299	
in 8 26.651 à 41.195		14.544	
in 4 10.000 à 15.618		5.618	
pléiade		TOTAL 597	sur registre inventaire dans catalogue manuscrit et dactylographié informatisé
C39 1 à 597			
que sais je ?		TOTAL 3808	sur registre inventaire dans catalogue manuscrit et dactylographié informatisé
C1 1 à 3808			
différentes petites collections		TOTAL 40	sur registre inventaire dans catalogue manuscrit et dactylographié non informatisé
C3 à C53	1.500 vol.		

**ETAT DES FONDS PATRIMONIAUX DE LA MEDIATHEQUE VICTOR HUGO
SAINT-DIE-DES-VOGES AU 10/11/2014**

DOCUMENTS EN ATTENTE au 2e étage

FONDS		TITRES	OBSERVATIONS
affiches		non chiffré	non enregistré
bibliothèque Club Claire et Yvan Goll		TOTAL 328	sur registre inventaire non informatisé
CG 1 à 328			

**ETAT DES FONDS PATRIMONIAUX DE LA MEDIATHEQUE VICTOR HUGO
SAINT-DIE-DES-VOSGES AU 10/11/2014**

FONDS PERIODIQUES au rez de chaussée

FONDS	TITRES	OBSERVATIONS
Illustration	non chiffré	sur registre inventaire dans catalogue manuscrit et dactylographié non informatisé
revues	non chiffré	sur registre inventaire dans catalogue manuscrit et dactylographié peu informatisé
journaux	TOTAL 668	sur registre inventaire dans catalogue manuscrit et dactylographié peu informatisé
journaux régionaux	582 boîtes	
Canard enchaîné	16 boîtes	
journaux parisiens	70 boîtes	
images	TOTAL 466	sur registre inventaire dans catalogue manuscrit et dactylographié non informatisé
IM 1 à 466		
petits portraits	TOTAL 1.066	sur registre inventaire dans catalogue manuscrit et dactylographié non informatisé
PO 1 à 1.066		
petites estampes	TOTAL 1.120	sur registre inventaire dans catalogue manuscrit et dactylographié non informatisé
PE 1 à 1.120		
grandes estampes	TOTAL 353	sur registre inventaire dans catalogue manuscrit et dactylographié non informatisé
Ge 1 à 353		
grandes estampes	TOTAL 215	sur registre inventaire dans catalogue manuscrit et dactylographié non informatisé
G ER 1 à 215		

**ETAT DES FONDS PATRIMONIAUX DE LA MEDIATHEQUE VICTOR HUGO
SAINT-DIE-DES-VOSGES AU 10/11/2014**

DOCUMENTS EN ATTENTE au rez-de-chaussée

FONDS	TITRES	OBSERVATIONS
Grand Séminaire	non chiffré	non enregistré
autre	non chiffré	non enregistré

**ETAT DES FONDS PATRIMONIAUX DE LA MEDIATHEQUE VICTOR HUGO
SAINT-DIE-DES-VOSGES AU 10/11/2014**

FONDS DERRIERE LA SALLE D'EXPOSITION

FONDS	TITRES	OBSERVATIONS
brochures in 12 in 8 Br 1 à 3.325 in 4 Br 50.000 à 51.468 in folio Br 80.000 à 80.135	TOTAL 6.608 3.325 1.148 135	sur registre inventaire dans catalogue manuscrit et dactylographié peu informatisé
collection Budé C2 1 à 244	TOTAL 244	sur registre inventaire dans catalogue manuscrit et dactylographié informatisé
Mr Bénard plaques de verre	TOTAL 1.775	sur registre inventaire
Mr Bénard photographies petits format ph 1 à 2921	TOTAL 2.921	sur registre inventaire
bibliothèque plaques de verre	3.200	sur registre inventaire

**ETAT DES FONDS PATRIMONIAUX DE LA MEDIATHEQUE VICTOR HUGO
SAINT-DIE-DES-VOSGES AU 10/11/2014**

DOCUMENTS EN ATTENTE DERRIERE LA SALLE D'EXPOSITION

FONDS	TITRES	OBSERVATIONS
Albert Ohl des Marais plaques de cuivre	non chiffré	non enregistré
lecteurs et Albert Ohl des Marais cartes postale	don 1961-1965 TOTAL 10.000	non enregistré
Jean Lallemand cartes postale	Legs 2003 classeurs 100 rouges + 78 bleus et 45 boîtes	liste informatique en cours

**ETAT DES FONDS PATRIMONIAUX DE LA MEDIATHEQUE VICTOR HUGO
SAINT-DIE-DES-VOSGES AU 10/11/2014**

FONDS MANUSCRITS

FONDS	TITRES	OBSERVATIONS
manuscrits	TOTAL 920	sur registre inventaire
Ms 135 à 920		dans catalogue manuscrit et dactylographié non informatisé
XIIe siècle	3	
XIIIe siècle	4	
XIV e siècle	7	
XVe siècle	36	
XVIe siècle	12	
XVIIe siècle	33	
XVIIIe siècle	154	
XIXe siècle	155	
	quelques fonds	
Maxime Alexandre	48	
Fernand Baldensperger	3	
Dom Augustin Calmet	35	
Edouard Ferry-Schutzenberger	27	
Jules Ferry	2	
Isidore Finance	7	
Ernest Gengenbach	24	
Emile Gerlach	159	
Claire et Yvan Goll	146	
Emile Lehr - Blondin	24	
Pierre Dié Mallet	10	
Jean de Monachis	21	
Albert Ohl des Marais	37	
Félix Poma	5	
François de Riguet	7	
Georges, Charles, Louis Sadoul	16	
Gaston Save	15	
Général A. Tanant	9	don 1949
Henri Valentin	2	
Registres paroissiaux	1592-1792	32

**ETAT DES FONDS PATRIMONIAUX DE LA MEDIATHEQUE VICTOR HUGO
SAINT-DIE-DES-VOGES AU 10/11/2014**

FONDS SOUS-SOL ECOLE GASTON COLNAT 2000

FONDS		TITRES	OBSERVATIONS
Gaston Martin littérature	1986	TOTAL 3.030	sur registre inventaire dans catalogue manuscrit et dactylographié informatisé
In 12 K1 à 1.071		1.071	
In 8 K30.000 à 31.943		1.943	
In 4 K60.000 à 60.016		16	
Naegelé		non chiffré	non enregistré
Le Moniteur		non chiffré	non enregistré
Journal Officiel		complet relié depuis 1788 à 1990	
journaux divers 19 ^e siècle revues		TOTAL 240	sur registre inventaire dans catalogue manuscrit et dactylographié non informatisé

**ETAT DES FONDS PATRIMONIAUX DE LA MEDIATHEQUE VICTOR HUGO
SAINT-DIE-DES-VOSGES AU 10/11/2014**

PROBLEMES DANS LES FONDS DE CONSERVATION

FONDS		LIEU	OBSERVATIONS
ARSAG Muséum d'Histoire Naturelle Paris	1987	Réserve	désinfection
COSTIC Comité scientifique et technique des industries climatiques	1988	Réserve	constat sur le local problème conservation
Champignons magasin périodiques	2006	rez-de-chaussée	
Société CRRCOA Conservation Régionale de restauration et de conservation des œuvres d'art (Vesoul) Incunables	2007	Réserve TOTAL 144	traitement par anoxie
Champignons magasin périodiques	2008	rez-de-chaussée	achat 2 déshumidificateurs filtres UV fenêtres magasins toiture refaite vide sanitaire
matériel Réserve	2011	Réserve	remplacement déshumidificateur réserve mural
matériel Réserve	2012	Réserve	achat déshumidificateur mobile Réserve achat aspirateur filtre absolu
matériel patrimoine	2013		achat carton neutre conservation achat appareil Thermo hygromètre portatif achat aspirateur à filtre absolu
Champignons incunables	2013	Réserve	aspiration nettoyage des étagères cirage des documents

**ETAT DES FONDS PATRIMONIAUX DE LA MEDIATHEQUE VICTOR HUGO
SAINT-DIE-DES-VOSGES AU 10/11/2014**

DOCUMENTS MICROFILMES

FONDS		TITRES	OBSERVATIONS
IRHT	2005		microfilms
Incunables 7 manuscrits 48		20 bobines	
différents manuscrits		43 bobines	microfilms
Claire et Yvan Goll registres paroissiaux		TOTAL 277	microfiches microfiches
Gazette Vosgienne registres paroissiaux		22 bobines	microfilms
microfilms Société Kodak	1990	15 bobines	microfilms
cartes postale Weick-Mouroit		19 bobines	microfilms
microfilms Société Kodak	1990	19 bobines	microfilms
bibliothèque plaques de verre		19 bobines	

**ETAT DES FONDS PATRIMONIAUX DE LA MEDIATHEQUE VICTOR HUGO
SAINT-DIE-DES-VOSGES AU 10/11/2014**

DOCUMENTS NUMERISES

FONDS		TITRES	OBSERVATIONS
Société Arkhenum Graduel	2005		numérisation
Cosmographiae Introductio		263 cédéroms	
Société Kharbine Tapabor cartes postale Weick-Mouroit	2006	19 bobines	numérisation

**ETAT DES FONDS PATRIMONIAUX DE LA MEDIATHEQUE VICTOR HUGO
SAINT-DIE-DES-VOSGES AU 10/11/2014**

EDITION

FONDS		TITRES	OBSERVATIONS
Edition Fatou Graduel	2007	Art et enluminure n°26 septembre-octobre-novembre 2008	édition numéro spécial

**ETAT DES FONDS PATRIMONIAUX DE LA MEDIATHEQUE VICTOR HUGO
SAINT-DIE-DES-VOSGES AU 10/11/2014**

PROJET

FONDS		TITRES	OBSERVATIONS
projet manuscrit 6 manuscrit 42	2010	Isidore de Séville traité musical	numérisation pas réalisée

**ETAT DES FONDS PATRIMONIAUX DE LA MEDIATHEQUE VICTOR HUGO
SAINT-DIE-DES-VOSGES AU 10/11/2014**

QUESTIONS DIVERSES

récolement	11/1990 05/2011	fonds Ernest Gengenbch fonds Réserve
normes de conservation adaptalion des locaux		bâtimnt vétuste (1966) problème de champignons répétitifs plus aux normes actuelles
suivi		suivi des relevés hygrométriques Réserve, manuscrits, magasins installation de bacs d'eau aux 1er et 2e étages des magasins installation de deux déshumidificateurs au rez-de-chaussée
en attente		infestation de champignons non traité au rez-de-chaussée isolation du bâtiment
inconvénients		entrée du personnel par le rez-de-chaussée magasin périodiques réglages température difficiles (baisse le week-end réglages sté Dalkia)
sécurité sûreté		installation alarme Société Sodel extincteurs et détecteurs de fumée Sicli caméras vidéo surveillance Mairie
enrichissement don - achat		petit budget bibliophilie fonds M. Alexandre pas suivi par manque de personnel spécialisé et de moyens financiers nombreux fonds en attente
personnel		manque de personnel spécialisé en charge à part entière des fonds patrimoniaux actuellement un poste à 70 % partagé avec le suivi du logiciel et du parc informatique
conditions de consultation modalités de communication		demande préalable écrite par le chercheur rendez-vous pour l'accompagner préparation des documents à consulter présentation d'une pièce d'identité installation dans la salle de lecture en présence du personnel un document en consultation à la fois utilisation de crayon de papier autorisation ou non d'utilisation d'appareil photos numérique selon le document (fonds particuliers, année d'édition...) mention des références si publication don de deux exemplaires pour la BM si publication vérification des documents après consultation rangement rapide des documents utilisés

collection

Les rapports des inspections générales

titre du document

La Bibliothèque municipale
de Saint-Dié-des-Vosges
Le début d'un processus de rénovation

éditeur

IGB

accès internet

[www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/
pid24765/inspection-generale-des-
bibliotheques-i.g.b.html](http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/pid24765/inspection-generale-des-bibliotheques-i.g.b.html)

date de parution

Mai 2015

conception graphique

Délégation à la communication

impression

MENESR